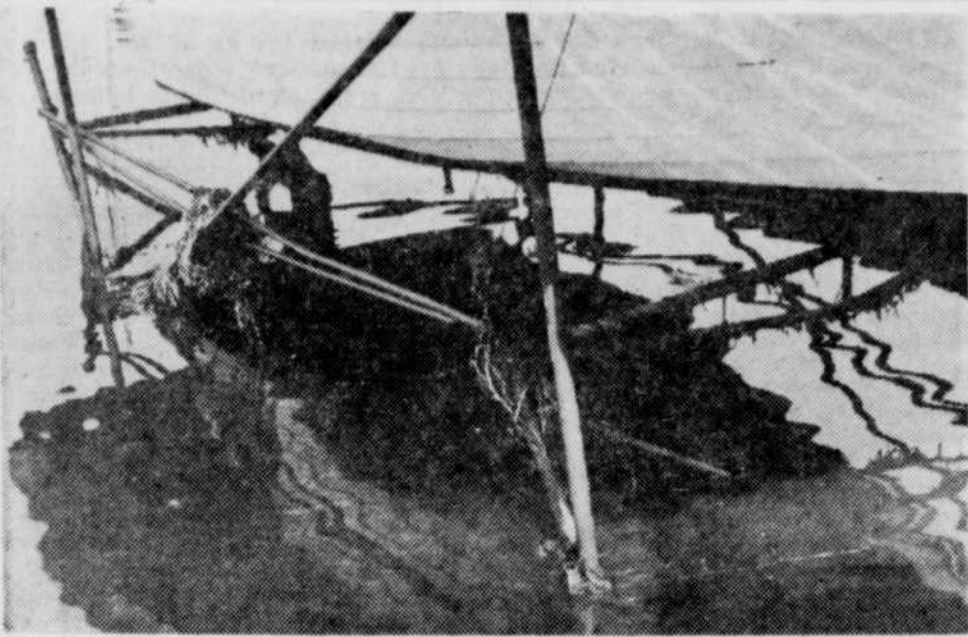


nouvelles régionales



Les algues créent des problèmes pour les excursions en bateau. (Photo La Tribune, par Royal Roy)

LES ALGUES DU PETIT-LAC-MAGOG: PLUS EFFRAYANTES QUE DANGEREUSES

PETIT-LAC-MAGOG — Les algues créent présentement un problème au Petit-Lac-Magog, alors que les touristes s'effraient de la situation plus qu'il n'y a de danger.

Le maire de Katevale, M. Roméo Bélanger, a souligné que les autorités municipales de cet endroit attendent les résultats des pourparlers fédéral-provinciaux sur la pollution avant d'agir afin de ne pas entreprendre un travail qui pourrait s'avérer plus tard comme allant à l'encontre des décisions qui seront prises.

Par ailleurs, M. Bélanger ajoute: "Il faudra que quelqu'un se décide d'agir d'une manière ou d'une autre."

Eupuration

M. Bélanger est d'avis qu'avant d'eupurer aux chalets, il faudrait commencer par la tête du lac, soit à la ville de Magog et à la Dominion Textile.

Le maire de Katevale a cependant soutenu que la ville de Magog, qui verse tous ces égouts dans le lac, est une source plus grande de pollution que la Dominion Textile. Cepen-

dant, il a fait remarquer que la compagnie pour sa part n'a aucun système pour épurer et jette des teintures et de la graisse dans les eaux.

Selon M. Bélanger, il faudrait que les municipalités environnantes portent plaintes contre la ville de Magog de façon à lui venir en aide pour réaliser son système d'eupuration, projet qui est de l'ordre de \$3.5 millions, soit une entreprise bien au-delà des possibilités financières de Magog.

Par ailleurs, il a fait savoir que le comité anti-pollution avait l'intention de porter plainte contre la Dominion Textile en vertu de la loi fédérale contre la pollution, mais que ce comité ne l'a pas fait parce qu'il n'est pas encore incorporé. Le comité manquerait aussi de fonds et attendrait les résultats des discussions entre le fédéral et le provincial.

Le maire de Katevale a poursuivi en disant que le Petit Lac Magog est moins pollué que par les années passées, même s'il y a plus d'algues.

Il a terminé en disant que c'est également la première année que l'on en trouve au lac Massawippi.



M. Gaston Normandin nettoie le bord de la rive parsemée d'algues. (Photo La Tribune, Royal Roy)

M. Gilles Langlois réélu pour un autre mandat à la mairie de Deauville

DEAUVILLE — M. Gilles Langlois vient d'être réélu pour un nouveau mandat à la mairie de Deauville. Il a défait aux votes M. Jean Thibault, qui était candidat pour une deuxième reprise contre M. Langlois.

M. Langlois a recueilli 250 votes et son adversaire seulement 67. Un total de 321 personnes se sont présentées aux urnes et quatre bulletins ont été rejetés.

Le pourcentage des votants qui se sont prévalus de leurs droits s'établit à 60%.

Le vote a eu lieu lundi entre 3 h. p.m. et 10 h. p.m. au sous-sol de l'église.

M. Langlois siège au conseil de ville de Deauville comme échevin et comme maire depuis plus de 20 ans.

La mairie était le seul poste contesté au conseil municipal de Deauville.

Lors de la mise en candidature, M. Pat Perras a été réélu conseiller municipal sans opposition de la part de M. P. H. Gravel.

Les autres membres du conseil de ville de Deauville sont MM. Gilles Routhier, Gilles Thibault, Maurice Rheault et Ernest Desmarais.

M. Marcel Rouleau, secrétaire-trésorier de la municipalité, agissait comme président de l'élection.



M. Gilles Langlois

L'hôpital d'Asbestos devra modifier sa charte en vue de l'érection d'un centre de santé

ASBESTOS, (Spéciale) — La corporation de l'hôpital d'Asbestos devra modifier sa charte en vue de l'aménagement d'un centre de santé à Asbestos.

C'est ce qui ressort d'une lettre du sous-ministre de la Santé, le Dr Jacques Brunet.

Ce changement devra être effectué parce que la charte qu'elle possède actuellement l'autorise uniquement à administrer un hôpital, mais non à en posséder un ou à le construire.

Le Dr Brunet souligne aussi que les plans et devis préparés par l'architecte de la corporation devront être revus en conformité avec les décisions définitives qui seront prises sous peu au niveau du ministère. De plus, la localisation et l'achat du terrain de l'hôpital devront être finalisés avec la municipalité. Il s'agit en fait des trois problèmes à résoudre sur le plan immé-

ENQUETE ET AUTOPSIE EN RAPPORT AVEC LA MORT DE MME GOSSELIN

MAGOG, (MC) — Le corps de Mme Maurice Gosselin, 39 ans, qui a perdu la vie dans l'incendie qui s'est produit sur la route rurale 1 à Magog, samedi soir dernier, vers 23h30 a été transporté au laboratoire de médecine légale à Montréal pour fin d'autopsie. Une enquête se poursuit ac-

tuellement et, selon le directeur du service de la police et d'incendie, M. Donald Lizotte, cette enquête ne devrait plus être tellement longue avec la connaissance des résultats de l'autopsie. "Nous n'attendons que la confirmation de Montréal pour terminer notre enquête", de dire M. Lizotte.

Si les producteurs de lait s'entendent

Les manifestations des cultivateurs pourront rapporter \$20 millions

SHERBROOKE — A moins que les producteurs de lait nature et de lait industriel n'arrivent à s'entendre, les manifestations des cultivateurs auront rapporté \$20 millions de subsides du gouvernement fédéral et l'abolition à compter du premier octobre prochain de la retenue de \$12.25. De plus, il est possible que le gouvernement provincial participe également à un programme de \$10 millions pour solutionner le problème du lait.

Les manifestations ne sont

donc pas demeurées lettres mortes. Cependant, elles n'ont pas encore donné tous les résultats espérés puisque l'on ne connaît pas la politique à long terme du gouvernement fédéral ainsi que ce qu'il adviendra des subsides à la Commission canadienne du lait. D'autre part, malgré les promesses du gouvernement Bourassa, il n'est pas encore acquis que celui-ci versera \$10 millions et se penchera bientôt sur le syndicalisme agricole.

C'est pourquoi, d'ailleurs, on

songe à poursuivre le travail dans le domaine des manifestations sur le plan provincial et fédéral, travail qui atteindrait son paroxysme à Sherbrooke, lors d'une manifestation provinciale.

Cependant, avant de monter une telle manifestation les producteurs de lait nature et industriel doivent parvenir à s'entendre entre eux. Comment demander quoi que ce soit au gouvernement sans s'être entendu quant à la mise en marché auparavant?

Actuellement, on envisage que la Régie des marchés promulguent une ordonnance à l'effet que le contingentement soit basé sur l'année 1969-1970 et que les usines retiennent \$0.26 sur le lait industriel provenant des producteurs de lait nature (leur excès). Par ailleurs, la pénalité pour le lait industriel en ce qui a trait au surplus serait de \$2.50 par 100 livres de lait.

Jusqu'à date les deux groupes n'ont pas pu s'entendre

mais la régie a promis que cette ordonnance pourra quand même être mise en application le premier octobre prochain. Il s'agit d'un délai de trois mois supplémentaires.

Il est encore trop tôt pour dire si une nouvelle manifestation sera organisée dans la région afin de poursuivre le travail fait jusqu'à date. La décision doit être prise d'ici la fin de semaine.

Le problème social suscité par cette nouvelle politique n'a pas encore été solutionné.

Requête en audience auprès de la Régie des Eaux au sujet du lac Bowker

LAC BOWKER. — M. Jean-Guy Dépot, pro-maire, de la municipalité d'Orford, vient de déposer une requête en audience auprès de la Régie des Eaux.

On sait que ce mouvement avait souligné qu'une telle requête serait étudiée et que si elle était acceptée, il y aurait par la suite une audience publique.

M. Dépot souligne dans sa requête que le Canton d'Orford n'a été informé officiellement en aucun temps par le village de Valcourt et la Régie des Eaux. Il n'a donc eu aucun document à cet effet.

Le pro-maire souligne que si ce projet est mis à exécution, il y aura des répercussions non seulement sur les propriétés des résidents du lac Bowker, mais aussi sur celles des résidents des lacs Bonale, Trois-Lacs, Fraser et Brompton.

La municipalité du Canton d'Orford ajoute que ce projet est contraire à l'écologie et préjudiciable à ses intérêts et à ceux de ses contribuables. "Il existe des sources d'approvisionnement connues et réalisables qui seront plus acceptables. Par exemple, le village de Valcourt pourrait s'approvisionner en eau par la rivière Noire dans le bassin de laquelle se trouve cette municipalité alors qu'en se servant des eaux du lac Bowker, elle s'approvisionnerait dans un bassin qui n'est pas le sien, à tel point, qu'il exigera que l'eau du lac Bowker soit pompée par dessus les montagnes qui séparent le bassin de ce lac de celui dont Valcourt fait partie", de dire la requête.

Le Canton d'Orford, souligne-t-on, croit que dans l'intérêt de la justice et de l'équité, la Régie avant de donner son approbation définitive à l'exécution d'un tel projet, se doit d'entendre la municipalité et les autres intéressés aussi bien que Valcourt afin qu'ils puissent étudier, devant la Régie les solutions les plus acceptables, les plus économiques et celles qui causeront le moins de préjudice à Valcourt et au Canton d'Orford.

On souligne également que des soumissions ont été demandées pour l'exécution de la plus grande partie des travaux projetés, nonobstant le fait que les plans n'auraient été approuvés qu'en principe au moment où les soumissions ont été demandées.

Retour des douaniers sur la rue principale de Rock Island

ROCK ISLAND, (MD) — Le port de douane de la rue principale a été ouvert à nouveau lundi après-midi après avoir été fermé durant plus de cinq semaines. Ce port de douane avait été remplacé par une roulotte qui avait été installée au coin des rues Church et Phelps. Cette roulotte recevait les automobilistes entrant au Canada qui suivaient la route 5.

On se souvient que la chute du pont Bissonnette était la cause de la déviation de la route 5. Cette route aura le même parcours mais les inspections se feront au port de douane de la rue principale.

Une barricade a été installée par les autorités de la ville à partir du coin des rues Baxter-Center jusqu'au coin des rues Phelps et Church. La rue Baxter demeure à sens unique vers le sud tandis que la rue Church demeure à sens unique vers le nord.

Cette barricade empêche ainsi les touristes d'entrer au Canada sans passer par la douane. La véritable raison du déménagement de la douane, c'est le fait que les hommes d'affaires de la rue principale ont fait des pressions auprès des échevins, à cause du ralentissement des affaires. En passant par la rue principale les touristes pourront s'ils le désirent (évidemment) acheter chez les marchands de la rue principale.

Les marchands sont également heureux d'avoir une protection supplémentaire contre les tentatives de vols par air. En effet les douaniers qui sont au poste 24 heures sur 24 voient les différentes anomalies qui se passent la nuit.

Spectaculaire accident dans les rues de Magog

Le conducteur d'une voiture sans frein s'exclame: "J'avais hâte que ça s'arrête"

MAGOG, (MC) — Un spectaculaire accident s'est produit hier après-midi, à Magog, vers 14h40, impliquant trois voitures et causant pour quelque \$1,400 de dommages.

Les trois conducteurs impliqués sont: M. Marcel Morin, domicilié à R. R. 2 Magog, Mme Albert Forand, du 1125 Prince de Magog, et M. Marcel Pelletier, du 3180 Croisande Paris, Duvernay Laval. M. Pelletier est celui qui a subi le plus de dommages, soit \$1,200.

Cet accident fort inusité, qui est survenu sur la rue Principale à Magog, alors que la circulation est assez achalandée à ce temps-ci de l'année, s'est terminée sans aucun blessé et avec des dommages relativement peu élevés, sous les yeux ébahis et stupéfaits des piétons et des automobilistes qui ont assistés impuissants à l'accident.

M. Morin, accompagné de deux enfants descendait la rue

des Pins quand il s'aperçut que ses freins ne fonctionnaient plus. Appuyant sur son klaxon, M. Morin brilla une lumière rouge, située au coin Des Pins-St-Patrice, pour continuer sa course vertigineuse sur la rue Des Pins, qui est sens unique (en montant) à cet endroit et arriva à vive allure sur la rue Principale, seule issue.

Entre deux autos

C'est alors que M. Morin, plutôt que d'aller donner con-

tre les immeubles de la rue principale, décida de tourner à droite, évitant deux piétons qui traversaient la rue, et passant entre l'auto de M. Pelletier, qui était stationnée devant le restaurant Joe's Diner, et l'auto de Mme Forand, qui circulait de l'ouest à l'est sur la rue principale, (soit en sens contraire à celui de M. Morin), et qui a freiné brusquement. C'est au cours de cette passe miraculeuse que M. Morin endommagea les autos de Mme Forand et de M. Pelletier, avant d'aller s'arrêter devant la Régie des Alcools, soit 800 pieds plus loin.

Plusieurs personnes en furent quitte pour quelques moments de stupeur et de nervosité, entre autres, les deux piétons qui nous ont confiés n'avoir jamais traversé de leur vie une rue aussi vive. Pour sa part, Mme Forand s'est exclamée: "J'ai eu chaud." Quant à M. Pelletier, celui-ci l'a échappée belle, car il venait de fermer sa valise et s'apprêtait à gagner son siège, quand M. Morin a frappé l'arrière de sa voiture. Pour sa part, M. Morin, encore sous l'émotion de sa folle embarquée, n'a trouvé à dire, pour résumer ses péripéties, "J'avais hâte que ça s'arrête."

Constatactions d'usage

Les constatations d'usage ont été faites par les constables Fernand Boisvert et Normand Gendron.



La voiture de M. Pelletier, qui était stationnée, a subi de lourds dommages à l'arrière. (Photo La Tribune, Marcel Clément, Magog)

Le conseil de Stanstead décide de garder le même dépotoir: statu quo

Chronique municipale

COATICOOK, (RR) — Y en aura... Y en aura... c'est difficile à dire... si Coaticook sera doté ou non d'un règlement de zonage... Cet item est à l'agenda du conseil de ville de Coaticook depuis un bon bout de temps déjà, de fait, les plans seraient presque terminés, il ne resterait plus qu'à l'étudier et lui donner force de loi.

Une telle initiative n'aurait certes pas l'heur de plaire à tout le monde, mais aiderait sûrement à solutionner quelques problèmes qui reviennent sur le tapis à peu près à chaque assemblée régulière du conseil... A la dernière assemblée, il s'agissait d'un monsieur qui demande à la vie les raccordements pour l'aqueduc et l'égout dans le but d'installer une roulotte sur la rue Lallier... D'autres voudraient un garage, un autre un entrepôt... tout petit... et ça se succède sans que les conseillers ne sachent vraiment quoi faire... Si on refuse d'accorder le permis sous prétexte que ce ne soit pas toléré par le règlement de zonage... on n'est pas content... si on accorde le permis et que par la suite il faille tout faire, qu'est-ce qu'on dira...

L'avocat Grenier se serait offert pour dispenser des cours de droit criminel à nos policiers... gratuitement... L'échevin Massé a déploré le fait que les policiers ne soient pas très renseignés en criminologie et l'offre a été acceptée... peut-être que ces cours seront suivis de cours en psychologie... sociologie et tout ce qui se termine en "ie".

Pour la première fois dans l'histoire de Coaticook... la ville pourra d'ici peu être en mesure de fournir à tous toutes les informations désirées sur la situation industrielle de Coaticook, capacité de services à l'industrie... Un dépliant à cet effet est en voie de préparation et sera disponible dans quelques semaines...

On considère toujours l'aménagement des Gorges de la Rivière Coaticook... Cette fois il semble que ça deviendra réalité, puisqu'on a même décidé de faire préparer des plans d'aménagement qui pourraient être fait à même une subvention provinciale...

Le problème de la rue Bourgeois n'est pas encore réglé... L'échevin Remi Roy a rappelé aux membres du conseil que le mois de septembre s'en vient et que la Commission scolaire refuse de faire circuler les autobus scolaires par cette rue depuis qu'on a refait la rue Child... la route est devenue trop abrupte et il paraît même que les autobus ne peuvent s'y engager pour cette raison... Il faudrait pour corriger cet état de chose, changer le parcours de la rue et il faut une entente avec la compagnie de Chemin de fer nationaux... on s'en occupe...

Il manque peut-être plusieurs choses pour satisfaire la population de Coaticook, mais une chose est certaine, il ne faut pas craindre le manque d'eau potable... en effet, le président de la commission d'aqueduc a révélé au cours de l'assemblée du conseil que "le réservoir n'a pas baissé d'un pouce depuis la vague de chaleur et de sécheresse"...

Il paraît même qu'on en a trop parce qu'on a décelé une fissure dans un des tuyaux sous la rivière, par laquelle il se perdait environ 25,000 gallons par jour... On fournit également de l'eau au village de Stanhope et Ste-Eudwine et plusieurs cultivateurs des environs... qui viennent s'approvisionner en eau à l'aide de camions citernes...

La ville entend faire sa part dans les Jeux du Québec et subventionnera les dépenses de déplacement des athlètes Coaticookois... Deux cents jeunes de Coaticook font parties de diverses disciplines... on s'attend entre autre à obtenir un certain succès au soccer...

L'unité mobile de vérification des véhicules moteurs du Service de sécurité routière sera à Coaticook à partir du 17 août et ce jusqu'au 28... L'inauguration se fera au cours d'une réception civique alors qu'on attend la visite de Mme Claire Casgrain...

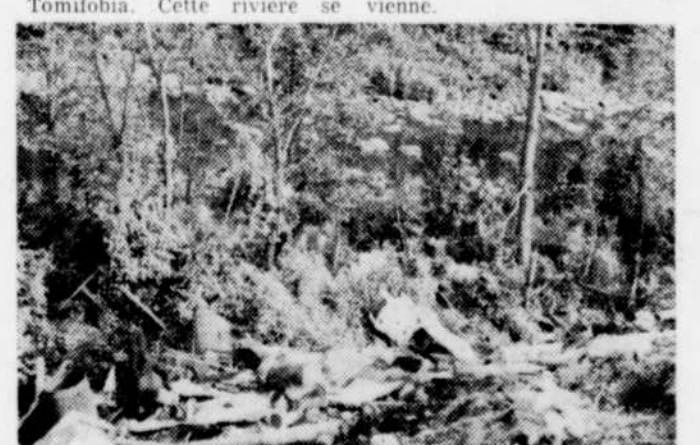
STANSTEAD, (MD) — Les échevins de la municipalité de Stanstead ont décidé unanimement de garder le même dépotoir, soit celui qui est situé à environ 40 pieds de la rivière Tomifobia. Cette décision restera en vigueur jusqu'à ce que l'on empêche cette municipalité de déposer les ordures ménagères dans ce dépotoir. Par "on" l'on entend une autorité supérieure.

Cette décision a été prise lors d'une assemblée spéciale qui a réunie le maire M. E. J. Struthers et tous les échevins sauf le conseiller M. Eugène Lachance qui était absent. La proposition de garder le statu quo a été faite par l'échevin M. Delmar White et a été secondée par l'échevin Donald Prangle. Les autres échevins ont tous été d'accord.

Le dépotoir est situé à environ un quart de mille du chemin Dewey, près de la rivière Tomifobia. Cette rivière se jette dans le lac Massawippi qui selon des chiffres publiés par l'Université Bishop était l'année dernière impropre à la baignade dans une proportion de 70 pour cent.

On sait que les trois sources directes de pollution d'un lac proviennent des égouts d'une municipalité; des mauvais systèmes d'épuration des chalets et des rivières qui jettent dans ce lac. Le dépotoir de la municipalité de Stanstead n'est pas situé dans la rivière Tomifobia mais à côté. Cependant, il est impossible que les bactéries demeurent dans le dépotoir lorsqu'il y a des pluies qui lavent ces bactéries en direction de la rivière.

Il semble certain que les échevins de Stanstead ne soit pas convaincu de cette plaie (la pollution) car on y restera (dans ce dépotoir) tant qu'une solution plus malléable survienne.



Le dépotoir de Stanstead...

Coaticook en bref

COATICOOK, (RR) — Un tournoi de balle-lente féminin se tiendra en fin de semaine au stade municipal de Coaticook... plusieurs équipes sont attendues pour ce tournoi dont les profits seront versés à l'organisation du baseball mineur...

L'unité mobile du ministère de la Chasse et la Pêche sera à Coaticook les 29 et 30 août pour se mettre à la disposition des chasseurs qui auraient des carabines à faire ajuster... Le 29, les chasseurs seront reçus entre 9 heures du matin et 6 heures du soir... Le 30 l'unité sera en service entre 9 h. du matin et 3 h. de l'après-midi... Tous ce que les chasseurs doivent apporter sont leurs carabines et des munitions... Le tout est gratuit...

Des cliniques de puériculture seront tenues aujourd'hui entre 2 et 3 h. à l'école de Dixville et demain, jeudi à l'école de Kingscroft de 2 à 3 heures...

Une bonne partie des Océistes de Coaticook manquent à l'appel sur le terrain de l'OTJ depuis le début de la semaine et pour cause... La plupart sont parti en camping en pleine nature... C'est une heureuse initiative des organisateurs de l'OTJ.

GRANBY et régions

2 vols pour \$3,500: l'enquête se poursuit

GRANBY, (MT) — Si une série de vols mineurs commis dans des résidences de Granby au cours des dernières semaines ont été éclaircis récemment par les enquêteurs de la Sûreté municipale, il n'en va pas de même pour deux vols plus importants qui ont rapporté à leurs auteurs une somme totale de quelque \$3,500. Dans un cas comme dans l'autre, les indices sont minces, l'enquête avance lentement, et les circonstances mêmes des vols n'aident en rien à trouver les coupables.

Chez Household Finance

Le premier de ces délits, sur lesquels travaillent actuellement le capitaine-détective Valmore Viens et le sergent-détective Gérard Vincent, a été commis à la succursale locale de la compagnie Household Finance, alors qu'un voleur solitaire avait réussi à s'emparer, à la pointe du revolver, des quelque \$1,300 que contenait le tiroir-caisse. On se souviendra que, lors de l'arrestation du voleur sur les lieux, la caissière ne l'avait d'abord pas pris au sérieux, mais elle s'est vite ravisée devant la "conviction" manifestée par le malfaiteur. Par la suite, celui-ci avait fui au pas de course, se rendant ainsi dans un terrain de stationnement

où l'attendait une voiture. Malgré les nombreuses vérifications effectuées jusqu'ici, les limiers n'ont pas encore réussi à découvrir d'indices vraiment sérieux, mais on ne désespère pas de mettre la main au collet de celui qui a eu une manière tout à fait particulière d'effectuer un "emprunt".

Des hommes forts?

La seconde enquête qui se poursuit difficilement concerne un vol de \$2,200 environ, perpétré dans les locaux des Liqueurs Nationales, sur la rue Principale. Une circonstance bien particulière entoure cette affaire. L'argent volé était entièrement constitué de... "petit change", provenant des machines distributrices. On s'explique mal une telle disparition, puisque le poids des pièces volées aurait nécessité la présence de plusieurs individus, particulièrement forts, sinon l'aide d'un monte-charge. Une autre question qui se pose est de savoir comment les voleurs ont pu réusir à disposer de tant de petite monnaie sans attirer les soupçons.

Quoi qu'il en soit, l'enquête se poursuit, et on tente présentement de découvrir de nouveaux indices qui permettraient de découvrir les auteurs d'un vol si "pesant".

Pour ou contre l'emprunt de \$165,000: assemblée des électeurs demain soir

GRANBY, (MT) — C'est demain soir, entre 7 heures et 9 heures, que les électeurs-contribuables seront appelés à se prononcer sur un règlement d'emprunt au montant de \$165,000, relativement à l'aménagement du parc Lussier. Ce règlement d'emprunt, adopté lors de la dernière séance du conseil municipal, doit maintenant obtenir l'approbation des contribuables, comme dernière étape avant la réalisation du projet. Précisons que, pour qu'un référendum soit nécessaire à ce sujet, il faut qu'au moins 40 contribuables payeurs de taxes en fassent la demande.

Les détails du projet

L'ensemble du projet, en lui-même nécessitera un déboursé de l'ordre de \$137,645. La balance servira pour les dépenses imprévues, les honoraires professionnels nécessaires et les dépenses encourues par l'émission des obligations. On sait qu'un taux de 9 1/2 % a été accepté, l'emprunt devant être remboursé sur une période de 20 ans.

Le pavillon qui s'élèvera sur le terrain coûtera \$49,500. En plus de servir aux baigneurs, il pourra également être utile à tous ceux qui s'y rendront, particulièrement les sœurs

Expérience-pilote

Au moment où le règlement d'emprunt a été accepté par le conseil, certains propriétaires se sont présentés au conseil municipal pour demander qu'on envisage également l'aménagement du parc Fortin. Le maire Jean-Louis Tétrault, tout en prenant cette demande en considération, a expliqué que le parc Lussier constituait une expérience-pilote et qu'il était préférable d'en voir les résultats avant de se lancer dans une autre dépense semblable. "Mieux vaut faire une erreur avec un parc qu'avec tous les parcs de la ville", a-t-il souligné.

Granby et environs

GRANBY, (MT) — A Granby comme ailleurs, cette semaine est la semaine de l'eau. Lors de l'inauguration officielle de cette semaine, qui a pour thème "Au Québec, une eau pure", le maire Jean-Louis Tétrault a invité ses concitoyens à prendre davantage conscience de l'importance de l'eau. Il a également profité de l'occasion pour inviter la population à mieux connaître le service de l'aqueduc de notre municipalité. On sait que cette semaine de l'eau est patronnée par l'Association québécoise des techniques de l'eau, organisme qui veut promouvoir l'avancement de la science dans le domaine de l'eau.

Un jeune cycliste de Granby a été conduit à l'hôpital à la suite d'un accident de la circulation qui lui a occasionné différentes blessures. Il s'agit du jeune Jean-Pierre Debois, du 141 Avenue du Parc. L'accident est survenu à l'intersection de cette artère et de la rue Centre, intersection où des signaux d'arrêt existent pourtant dans les deux sens. L'automobiliste impliqué, Jean-Yves Coulombe, 29 ans, de Cowansville, s'est est tiré indemne, bien que sa voiture ait subi des dommages de \$100. Quant à la bicyclette, c'est une perte totale.

Un jeune homme de Granby, qui était recherché par la Sûreté municipale pour le vol d'un chèque d'allocation familiale au montant de \$44 vient d'être retrouvé à Lachute. C'est à la suite d'une vérification demandée par les détectives locaux, que la police de Lachute a mis la main au collet du jeune homme. Il fut gardé en cellules jusqu'à l'arrivée des policiers de Granby, qui, après un interrogatoire, l'ont conduit à la prison communale de Cowansville. Le vol avait été commis dans la boîte postale d'une résidence, sur la rue Principale, et l'individu devait comparaître par voie de sommation, mais il ne s'est pas présenté, un mandat d'arrestation avait été émis contre lui.

Les Cardinals de Granby tiendront, en fin de semaine, leur "Radio-Baseball" annuel. L'événement, qui a pour but de recueillir des fonds pour l'équipe, visera cette année à effacer le déficit du club avant qu'on ne reprenne les activités. Un objectif de \$3,000 est visé par les organisateurs.

Une résidente de Cowansville, Mlle Murielle Noisoux, s'est faite voler son sac à main, qui contenait une forte somme d'argent, au moment où elle retournait chez elle, après son travail. L'incident est survenu sur la rue Principale, et elle a identifié son agresseur comme étant un jeune de 16 ou 17 ans. A la suite du choc nerveux qu'elle a subi à cette occasion, elle a dû être hospitalisée. Son agresseur l'a entraînée derrière une résidence et l'a quelque peu molestée avant de prendre son sac et de fuir à toute jambe.

Pèlerinage au Cap de la Madeleine

DRUMMONDVILLE, (RG) — Un pèlerinage aura lieu samedi, le 15 août, à la basilique de Notre-Dame du Cap, au Cap de la Madeleine, à l'occasion de la fête de l'Assomption de la Sainte-Vierge. Le départ s'effectuera à 9 heures, samedi matin, du terminus de Drummondville, tandis que l'autobus prendra le

Dans les rues de Drummondville

Guerre à la malpropreté

DRUMMONDVILLE, (RG) — Le conseil municipal de Drummondville, au cours de la dernière assemblée régulière tenue lundi soir, à l'hôtel de ville, a adopté différents amendements au règlement concernant les "nuisances publiques".

En effet, ce règlement, dont avis de motion avait été présenté au cours de l'assemblée précédente du conseil, a été adopté sur proposition du conseiller Jules Dupuy, secondé par le conseiller Laval Allard. On se souviendra également qu'au cours de la dernière assemblée du conseil municipal, les conseillers s'étaient élevés contre les abus de certains citoyens qui jetaient des rebuts dans les rues de la cité, et on a, à cet effet, décidé d'imposer des sanctions à ceux qui seraient pris en flagrant délit de malpropreté.

Voici d'ailleurs les principaux articles de ce règlement concernant les nuisances publiques, tel qu'adopté: "Est déclaré et décrété nuisance publique le fait de placer, déposer, accumuler ou amonceler de la terre, du sable, du gravier, de la pierre, de la ferraille, des objets de rebut, des guenilles, des peaux vertes, du bois de seconde main, des métaux, du caoutchouc, des pneus usagés et autres objets et substances de même nature, tels les rebuts d'automobile, sur tout terrain ou emplacement sis sur une rue de la cité.

De plus, il est stipulé dans ce règlement que l'entrepreneur de semblables matériaux pourra être permis dans les endroits qui peuvent, de temps à autre, être désignés à cette fin par la réglementation de zonage de la cité. On a ajouté qu'il était déclaré nuisance publique toute excavation, trou

ou fosse sis dans les limites de la cité et résultat de la démolition, du transport, de l'incendie ou de l'écroulement d'un immeuble ou de l'abandon d'un projet quelconque de construction.

Sanctions

Le conseil municipal, au cours de l'assemblée du 27 juillet dernier, avait émis l'intention d'imposer \$2 d'amende aux citoyens qui seraient pris en flagrant délit, soit à jeter des papiers ou autres rebuts dans la rue, mais il appert, après consultation avec l'avocat légal de la ville, que seul le juge de la Cour municipale peut et a le droit d'imposer une amende. Les contrevenants à ce règlement pourraient donc se voir remettre une contravention ou une convocation à la cour municipale pour ensuite être mis à l'amende.

Par ailleurs, en ce qui a trait aux autres dispositions du règlement, tout propriétaire devra, dans les 60 jours de la réception d'un avis de la cité, voir à corriger la situation, à nettoyer les lots ou emplacements, ou à combler les excavations, trous et fossés, à défaut de quoi, ces opérations seront effectuées par la cité de Drummondville aux frais et charges du propriétaire concerné.

De plus, le règlement prévoit que toute infraction aux dispositions rendra le contrevenant passible d'une amende n'excédant pas \$100, et cette infraction sera différente pour chaque jour où elle sera continuée.

Avis donc aux intéressés qui ne se préoccupent pas de la propreté de leur ville et du slogan: "Soyons fiers d'être Drummondvillois".

Pour enseigner à la jeunesse l'emploi du crédit à la consommation

DRUMMONDVILLE, (RG) — Le comité d'action local de la Fédération des Sociétés de financement désire enseigner à la jeunesse drummondvilloise l'utilisation avisée du crédit à la consommation.

C'est ce qu'il a été possible d'apprendre au cours d'une rencontre organisée par le comité, et à laquelle avaient été invitées la direction des écoles du grand Drummondville de même que les autorités municipales et scolaires. Cette fédération, par ses différents comités d'action locale, distribués dans tout le Canada, a pour objectif l'éducation des jeunes à bien servir du crédit à la consommation, à connaître la valeur de l'argent et à bien administrer un budget.

Pour en arriver à ces buts, la fédération se sert de différents outils dont le principal est la présentation, dans les écoles ou dans les clubs sociaux ou autres organismes, de matériel audio-visuel. On distribue également des brochures et on donne des conférences sur ce sujet.

L'exécutif du comité d'action local de la Fédération des sociétés de financement se compose de MM. Hugues Blanchette, président, Hervé Lanoie, président adjoint, Jules Cossette, président du programme de formation, et André Gingras, président des programmes spéciaux.

Un buffet froid ainsi qu'un vin d'honneur ont été servis aux nombreux invités qui ont assisté à l'ouverture officielle.

(Photo La Tribune, Drummondville)

L'équipe de football du collège ouvre son camp d'entraînement

DRUMMONDVILLE, (JM) — Le Collège de Drummondville a ouvert officiellement son camp d'entraînement en vue de former son équipe de football pour la saison 1970. On sait que, l'an dernier, le Collège de Drummondville en était à ses premières armes dans ce domaine, et l'équipe locale a très bien figuré en remportant la majorité de ses rencontres.

Cette année, les joueurs pourront compter sur les excellents services de trois instructeurs, soit Michel Bourbeau, Philippe Fiset et Paul Lancelais. Ils ont d'ailleurs accueilli un groupe d'étudiants lundi soir, au terrain de football de St-Jean-Baptiste, et les séances d'entraînement devraient normalement se poursuivre dans les prochains jours.

Tous les intéressés à tenter leur chance, du Secondaire III, IV, V, et du Collège I et II, sont priés de se présenter au terrain de football de St-Jean-Baptiste, situé au coin des rues St-Damase et de la 18e Avenue, les lundi, mardi, mercredi et jeudi, de 18 heures à 20 heures.

Chronique municipale

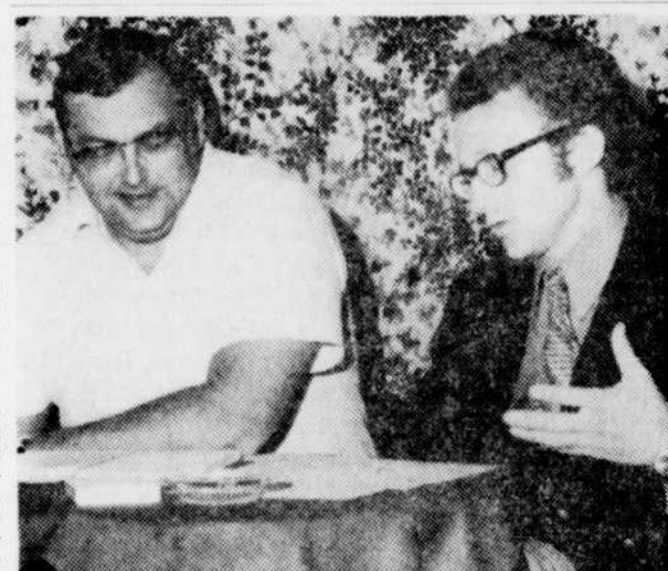
DRUMMONDVILLE, (RG) — L'Office municipal d'habitation sera en mesure de mettre en application le programme de relogement des familles déplacées, selon le projet de rénovation urbaine, d'ici la fin du mois en cours. Au cours de la séance régulière du conseil municipal de Drummondville, lundi soir, le greffier de la cité, M. Laurent Bernier, a en effet communiqué aux membres du conseil que les lettres patentes de la charte de formation de cette commission municipale avaient été émises le 3 août, et que le tout serait disponible à la fin du mois d'août.

Le conseiller Linoir Letendre a présenté un avis de motion au règlement de zonage, en ce qui a trait au domaine du 150e. C'est à la suite d'une demande de la CIP qui, comme on le sait, a mis sur pied un projet de construction de 84 unités de logement mixte et multi-familiales, que l'avis de motion en vue de l'adoption d'un amendement au règlement de zonage a été présenté. Ce règlement, actuellement, ne permet que la construction d'habitations unifamiliales.

Le rôle d'évaluation de 1970 révisé, qui servira en 1971, a été déposé pour consultation par la population, au bureau du trésorier municipal, à l'hôtel de ville. Les conseillers municipaux ont cependant fait remarquer que tous les propriétaires n'étaient pas concernés puisque, dans le cas d'un rôle révisé, seulement quelques changements, principalement en ce qui a trait aux valeurs locatives, sont apportés. En fait, il n'y a eu que 34 additions au rôle d'évaluation, en ce qui concerne de nouvelles constructions. En ce qui concerne l'audition des plaintes, le conseil a précisé qu'elles devaient lui parvenir par écrit avant le 3 septembre. Dans leurs lettres, les contribuables qui ont des plaintes à formuler à propos de leur évaluation devront inscrire qu'ils contestent l'évaluation, et ils devront mentionner quelle évaluation ils croient plus juste. La première audition des plaintes aura lieu au cours de l'assemblée régulière du 14 septembre.

Le conseil municipal a adopté, en deuxième lecture, le règlement d'emprunt n° 886 concernant l'achat d'outillage et de machinerie pour l'entretien des rues de la ville. Ce règlement sera soumis à l'assemblée des électeurs le 21 août. A cette occasion, si il n'y a pas d'objections formulées, le règlement sera en force, et la ville sera autorisée, sous forme d'émissions d'obligations, à effectuer un emprunt de \$69,000. Les deux dépenses principales d'outillage, une camionnette à traction sur pneumatiques, de \$20,000, et un camion de 5 tonnes, d'une valeur de \$10,500.

Le conseil municipal a procédé à la nomination d'un nouveau maire suppléant pour le trimestre débutant dans quinze jours. Il s'agit de M. Raymond Leneau, qui remplacera le conseiller Laval Allard à ce poste. Le maire Philippe Bernier a tenu à souligner que M. Allard avait très bien rempli sa tâche durant les derniers trois mois.



THEATRE-RENCONTRE — Grâce à la collaboration du ministère des Affaires culturelles et de l'Office Franco-Québécois pour la Jeunesse, le Centre culturel de Drummondville sera le site d'activités théâtrales les 17, 18 et 19 août, alors que la troupe du Collège de Drummondville, le Théâtre Populaire du Québec et le Grenier de Bourgogne, de l'Université de Dijon, en France, présenteront leur spectacle respectif. Nous apercevons sur la photo M. Claude Boucher directeur du Conseil régional des Loisirs, et M. Michel Giroux, adjoint au directeur du Bureau d'aménagement culturel Maurice-Bois-Francs.

(Photo La Tribune, Drummondville)

Rencontre-théâtre: trois jours au Centre culturel

DRUMMONDVILLE, (GL) — Grâce à la collaboration du ministère des Affaires culturelles et de l'Office Franco-Québécois pour la Jeunesse, le Centre culturel de Drummondville sera le site d'activités théâtrales les 17, 18 et 19 août, alors que la troupe du Collège de Drummondville, le Théâtre Populaire du Québec et le Grenier de Bourgogne, de l'Université de Dijon, en France, présenteront leur spectacle respectif.

Spectacles

Les productions "En pièces détachées" et "La duchesse de Langeais", créations de Michel Tremblay, seront interprétées par la troupe de Michel Chapdelaine, directeur de la troupe du Collège de Drummondville, lundi, le 17 août, à 20 heures. Cette troupe joue présentement en permanence, au théâtre d'été du Manoir Tremblay, au parc des Voltigeurs.

D'autre part, le Théâtre Populaire du Québec jouera sa création collective intitulée "La famille transparente", mardi, le 18 août, à 20h30. Le TPQ, par ses structures, présente un théâtre vraiment populaire et surtout un théâtre purement québécois. La présence du TPQ à la rencontre-théâtre a été prévue à partir de la tournée qu'effectue actuellement la troupe dans 16 villes de la province.

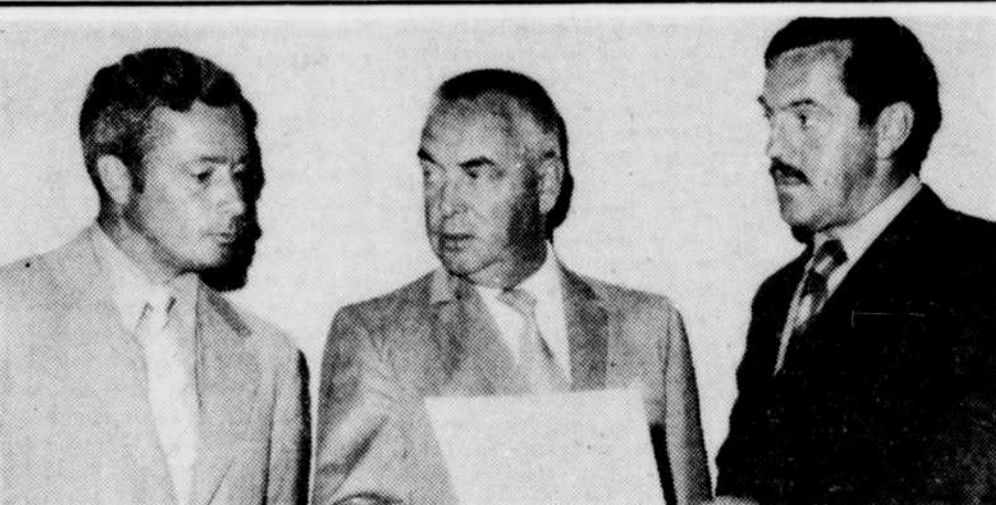
La troupe du Grenier de Bourgogne, de l'Université de Dijon, en France, présentera mercredi, le 19 août, à 20 heures, "Caligula", une création de son directeur Jean Maisonneuve. Après la pièce originale d'Albert Camus, "Caligula" traite de l'absurde, de la révolte et de la mort; c'est une admirable méditation sur la liberté, l'échec, le pouvoir et l'impuissance.

Rencontre-théâtre

Une séance d'information sur le théâtre québécois et des ateliers de travail sont prévus lors de ces journées de théâtre. Ainsi, les membres des différentes troupes locales de théâtre qui voudront assister à cette séance ou participer à ces ateliers avec les troupes invitées, pourront le faire à compter de 2 heures p.m., mardi. Après chaque représentation, les intéressés auront également l'occasion de

DUCHESSE — Mme Lucien Vincent habite le Pavillon Georges-Frédéric depuis trois ans. Elle a été mariée trois fois. Mme Vincent aime jouer au cartes et son passe-temps favori est le tricot. Excellente cuisinière, Mme Vincent possède une recette particulière pour le sucre à la crème. Dans sa jeunesse son sport préféré était le patinage.

(Photo La Tribune, Drummondville)



SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT — La Fédération des Sociétés de financement, par son comité local de Drummondville a adopté des mesures afin de mettre en branle un mouvement d'éducation incitant les jeunes à faire bon emploi du service du crédit à la consommation. Il a été montré, par des projections audiovisuelles, un exemple de l'enseignement qu'on pouvait donner aux étudiants. Dans l'ordre, MM. Hugues Blanchette, président du comité d'action local, le maire de la cité de Drummondville, M. Philippe Bernier, et le président adjoint, Hervé Lanoie.

(Photo La Tribune, Drummondville)

D'après M. Gaétan Lupien

L'animation, bientôt, dans tous les foyers pour personnes âgées du Québec

DRUMMONDVILLE, (JM) — "L'animation prendra très prochainement naissance dans tous les pavillons et foyers pour personnes âgées du Québec". C'est en effet ce qu'a déclaré M. Gaétan Lupien, animateur de groupe au Pavillon Georges-Frédéric et principal organisateur du premier festival de l'Age d'or qui se déroule depuis lundi dernier, lors d'un entretien téléphonique.

M. Lupien faisait ces commentaires à la suite des discours prononcés à l'occasion de l'ouverture officielle du Festival de l'Age d'or. On sait que plusieurs dignitaires tant de la province que de la cité étaient présents à l'Auditorium du Pavillon, lundi dernier, et de dire M. Lupien "ces personnes pourront nous aider à obtenir ce que nous désirons, mais à long terme, soit l'animation dans tous les pavillons du Québec".

"Nos invités ont semblé être emballés par ce Festival de l'Age d'or", de mentionner M. Lupien, et pour ma part, je crois sincèrement que nous avons réussi à sensibiliser le public aux problèmes des personnes âgées.

"Par la tenue de ce festival, d'ajouter M. Lupien, nous voulons prouver la nécessité et l'importance des communications et des échanges entre personnes âgées, tout en permettant un certain contact et la réponse du public à l'occasion des cérémonies d'ouverture laisse présager que nos espoirs et buts seront dépassés".

Thé champêtre

Cet après-midi une seule activité aura lieu, un thé champêtre qui sera servi à compter de 14 heures. Toute la population est cordialement invitée et le but de cette activité est de permettre une certaine rencontre entre les pensionnaires du Pavillon et la population. Un buffet froid sera également servi pour l'occasion.

La reine du Festival, Mme Joseph Richotte, ainsi que les

duchesses, Mmes Pierre Martineau, Hélène Bouliane, Camille Robert, Lucien Vincent et Isabelle Marcoux ont reçu une couverture comme cadeau.

Il est à noter que la reine, ainsi que toutes les duchesses portent des robes de l'époque. Il en est de même pour plusieurs personnes résidentes au Pavillon.

Lors de la présentation des duchesses et de la reine au grand public, lundi une gerbe

de fleurs fut remise à chacune d'elles.

Un "tag-day" est en vente présentement par les jeunes gens de la troupe des Porte-Bonheur. Tous les bénéfices recueillis avec cette vente serviront à organiser d'autres activités.

Un buffet froid ainsi qu'un vin d'honneur ont été servis aux nombreux invités qui ont assisté à l'ouverture officielle.

Camp d'essai des Expos de Montréal à Drummondville

DRUMMONDVILLE, (JM) — Les Expos de Montréal tiendront un camp d'essai à Drummondville, le 13 août.

C'est en effet ce que communique Roger Brunette, qui précède les instructeurs dans les différentes villes pour s'occuper de trouver le logement de base et voir à l'organisation générale.

Ronald Piché et Claude St-Vincent, deux anciens joueurs professionnels et canadiens, seront les instructeurs à ce camp d'essai.

C'est la première fois qu'une équipe de baseball majeure met sur pied un programme d'une telle envergure au Canada. "Nous voulons permettre aux jeunes Canadiens de démontrer leur habileté aux différents Expos", a déclaré le directeur du recrutement, Mel Didier, en faisant part de la nouvelle.

Je suis persuadé que nous dénicherons des joueurs prometteurs pour l'organisation des Expos par la tenue de ce camp, si ce n'est pour l'immédiat, pour un proche avenir".

Le but principal du programme est de fournir l'opportunité à la jeunesse canadienne de porter un jour l'uniforme des Expos de Montréal.

Les garçons de 13 à 19 ans seront éligibles à participer

à ce camp. Aucune pièce d'identification n'est nécessaire, si ce n'est que les garçons devront avoir leur gant et leurs souliers à crampons s'ils les possèdent déjà.

Ronald Piché et Claude St-Vincent transporteront tout le matériel nécessaire à la tenue de ce camp soit bâtons, balles, équipement de receveur, coussins.

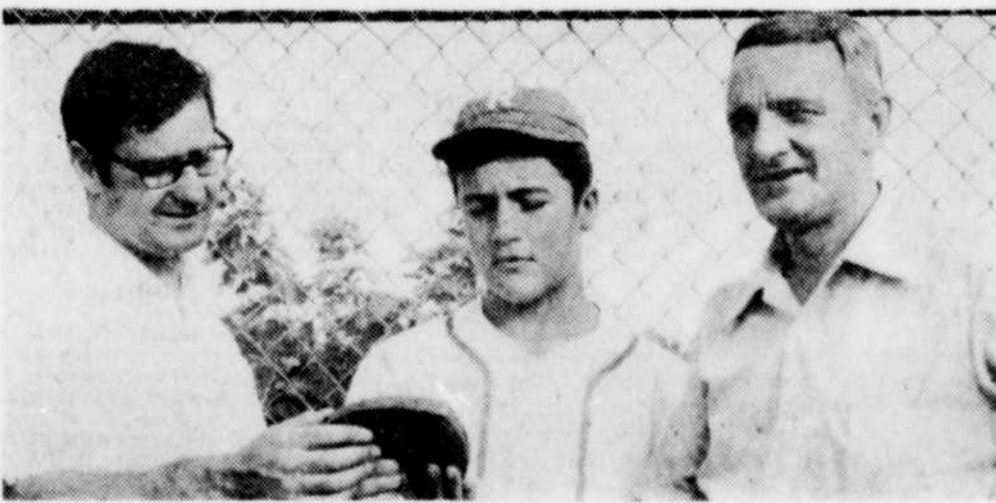
Horaire

Les Expos souhaiteront la bienvenue aux jeunes joueurs vers les 9h30 et, par la suite, l'horaire du camp sera expliqué.

Les séances d'entraînement débuteront à 10 heures pour une période de réchauffement pour les intérieurs, suivie d'une course pour les voltigeurs. Il y aura également une période de réchauffement pour les lanceurs vers 10h45.

L'habileté des lanceurs sera démontrée à compter de 11h15, et les intérieurs et les voltigeurs suivront au bâton. Une réunion de tous les joueurs est prévue pour 13 heures, ils seront divisés en deux camps pour la session de la préséance.

Tous les jeunes joueurs devront pratiquer la course au premier but, et la journée se terminera par une partie, où la participation de tous les joueurs seront demandés.



UN JEUNE LANCEUR — Yvon Drolet a récemment eu l'honneur de lancer une partie sans point ni coup sûr. Aussi, les dirigeants de la ligue de baseball mineur de Drummondville Inc. avec, en tête, M. Lucien Cournoyer, de même que le commanditaire de l'équipe, M. Georges Pinard ont bien voulu lui rendre hommage en lui remettant une plaque-souvenir.

(Photo La Tribune, Drummondville)

Une trentaine de jeunes se réunissent dans une maison de campagne pour se divertir

THETFORD MINES, (JL) — Une trentaine de jeunes de Thetford Mines se sont déclarés très enthousiastes du projet qu'ils viennent de mettre en marche. En effet, ces jeunes de 18 à 22 ans se sont réunis dans une maison de campagne de Sacre-Coeur de Marie, à l'été de s'y recréer.

«Ca faisait un bout de temps qu'on se tournait les pouces à Thetford et qu'on se plaignait que c'était "plate"; on en avait assez de perdre notre temps dans les hôtels», de déclarer un porte-parole du groupe de La Tribune. C'est alors qu'un groupe

de jeunes dotés d'une bonne dose d'initiative eurent l'idée de louer une maison à la campagne et d'y réunir leurs amis.

Le but qui les animait était de s'amuser, de se divertir, de débrancher les gens et d'éviter aussi de se faire débrancher. Après quelques jours de recherche, ils trouvèrent ce qu'ils cherchaient: une maison de campagne de Marie, à environ 11 milles de Thetford Mines.

Le groupe qui a loué cette maison est composé de toutes les catégories de jeunes avec des principes, des idées et

des goûts parfois différents. On compte des travailleurs comme des étudiants, des jeunes qui portent des cheveux longs, des artistes, des musiciens, des types qui proviennent d'un milieu aisé comme d'autres qui proviennent du prolétariat. La confrérie se divise en un nombre sensiblement égal de garçons et de filles.

Le montant ainsi constitué a servi à payer la location du refuge au prix de \$35,00 par mois et à acheter de la peinture, un réfrigérateur, un poêle à bois, etc. Officiellement, le groupe ne possède pas de com-

mité de direction quoiqu'un responsable des finances a été nommé. Il s'agit de Roch Fortier.

Quelles peuvent être les activités principales auxquelles ces jeunes s'adonnent à leur maison de campagne? On y organise des "parties", on travaille à l'amélioration du site, on décore les murs, les plafonds, on peinture et on aménage à neuf. De plus les jeunes, quittant l'air pollué de la ville, ont l'opportunité de se balmer dans deux étangs au "fichon" non loin de leur bâtis. Certains parloient d'entendre certaines mélodies

sur la guitare, etc.. D'autres s'organisent des parties de balle-molle.

La maison n'est guère fréquentée sur semaine. Toutefois une certaine effervescence règne du jeudi au dimanche. Le transport n'est pas considéré comme un problème car environ une dizaine de membres du groupe possèdent une automobile.

Ce refuge est un endroit par excellence pour se reposer. Ainsi il n'est pas rare de voir un jeune finir son travail à la mine à 4h. et se rendre à la maison pour y passer la soirée.

Il ne semble pas que l'on excède sa production sur les lieux. Certains parents sont d'ailleurs venus visiter la maison et ont pris connaissance de la façon dont les jeunes s'organisent.

Les nouveaux habitants de Sacre-Coeur de Marie ont été bien accueillis de la part de la population. Plusieurs leur ont offert de l'eau et divers services.

Chose certaine personne n'a été déçue par l'expérience. Un esprit de groupe assez formidablement règne et tous se sentent vraiment chez eux.

Indemnité de grève de \$75 par semaine aux grévistes

THETFORD MINES, (JL) — Les employés salariés de la mine Lake Asbestos recevront à partir de maintenant une indemnité de grève de \$75 par semaine. C'est ce qui a été décidé au cours d'une assemblée spéciale convoquée par le Conseil central des syndicats de la région A, qui sont affiliés à la CSN.

D'après ce qui ressort de l'assemblée, la CSN entend utiliser tous les moyens possibles pour remporter cette lutte.

Une résolution a été votée hier à l'effet que tous les présidents de syndicats de la région (environ 25) proposent à leurs membres de verser une cotisation de \$0,50 par semaine en faveur des grévistes de la Lake. De plus, le Conseil central a voté un montant de \$200 à ces mêmes travailleurs en fin de la branche des mines, affiliée à la Fédération des métallurgistes mines et produits chimiques (CSN) s'est

engagée à combler la marge jusqu'à \$75 si jamais les cotisations perçues ne permettaient pas de donner ce montant aux grévistes.

Tous les travailleurs syndiqués de même que la population, en particulier les femmes de travailleurs, sont invités à se rendre à une grande assemblée qui se tiendra au Centre culturel de Black Lake lundi à sept heures du soir.

À ce moment, une personnalité de marque de la CSN, peut-être Marcel Pénin ou Raymond Parent, sera présent pour adresser la parole. Par la suite, un défilé se mettra en marche vers la Lake Asbestos.

La grève des employés salariés de la Lake Asbestos a débuté le 3 août. Les revendications de ces travailleurs se basent sur différents points. D'abord, ils réclament la formule Rand qui est accordée aux employés payés à l'heure et qui est refusée aux em-

Après une semaine de grève, toujours pas de changement à la Lake Asbestos

THETFORD MINES, (MD) — Après une semaine de grève, la situation n'a pas changé d'un iota à la mine Lake Asbestos de Québec Ltd. de Black Lake. Quelque 20 employés de bureau, affiliés à la CSN, poursuivent toujours leur arrêt de travail.

Après plus d'une semaine de grève, la compagnie Lake Asbestos n'a pas cédé aucune rencontre encore avec le comité de négociation des employés de bureau représentés

par la CSN, ont déclaré, hier, MM. Arthur Lapointe et Gilles Thivierge, directeurs de la grève, dans un communiqué remis à la presse.

«Lorsque les 20 employés de bureau de Lake Asbestos ont décidé de faire la grève pour défendre leurs droits, ils ne s'attendaient pas au support moral et financier reçu jusqu'à date! Ce que le Conseil central, la branche mine et

les autres syndicats ont fait jusqu'à maintenant dépasse les espérances des grévistes pour les convaincre une fois de plus de la réelle valeur de la CSN» d'ajoutent les officiers syndicaux.

Le communiqué de presse se termine en ces termes: «Si tous les syndicats donnent leur appui physique avec autant de détermination que pour leur appui moral et financier, la CSN démontrera une fois de plus que l'union fait la force.»

Subvention provinciale de \$5,000 à l'Association coopérative

THETFORD MINES, (MD) — L'Association coopérative d'économie familiale de Thetford Mines vient de recevoir une subvention de \$5,000 du ministère de la Famille et du Bien-Être.

La nouvelle a été annoncée, hier, par M. Marcel Boucher, président de l'Association coopérative d'économie familiale de Thetford Mines. Cet organisme a titubé au cours des derniers mois, mais ce chèque de \$5,000 remis par M. Marcel Boucher, ministre de la Famille et du Bien-Être lui permettra de prendre un nouvel élan. En outre, l'ACEF de Thetford Mines poursuivra son travail d'information, d'éducation et de consultation auprès des gens aux prises avec de sérieux problèmes d'endet-

tement ou de crédit frauduleux.

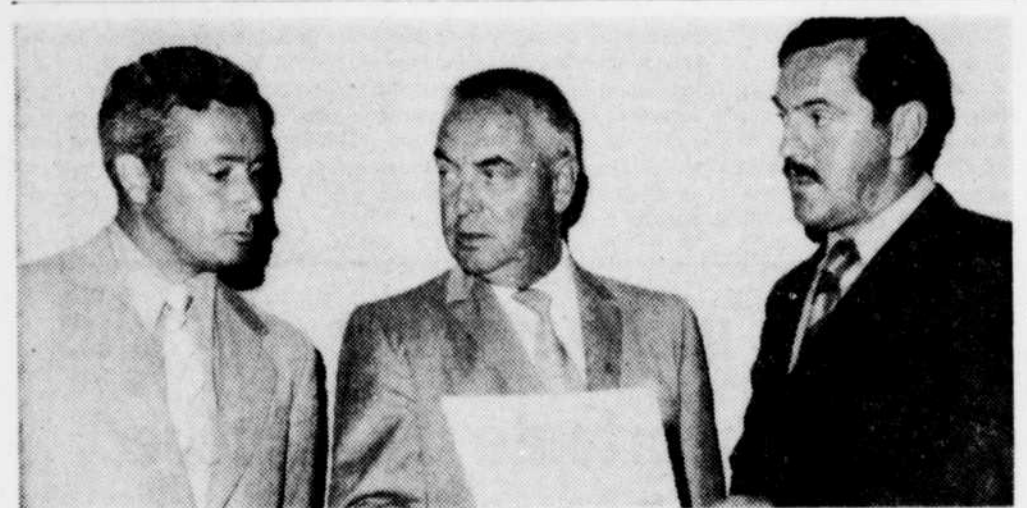
Gérant Avec cet octroi du gouvernement provincial et les contributions de ses membres, l'Association coopérative d'économie familiale de Thetford Mines se propose d'appliquer ses nombreux projets élaborés antérieurement, dont celui de l'engagement d'un animateur social (gérant) qui serait au service des organismes membres de l'ACEF et qui travaillerait à la promotion de la coopération dans la région de l'Amiante. Ce permanent devrait être embauché dans un avenir relativement rapproché.

Réalisations Au cours de la dernière année, l'Association coopérative

d'économie familiale de Thetford Mines a consacré dix projets de grande importance. Elle a tout d'abord contribué à mettre sur pied l'Association coopérative d'étudiants de la région de l'Amiante. Ce dernier organisme est encore jeune, mais très vivant puisqu'il est dirigé par des jeunes faisant preuve de beaucoup de dynamisme.

L'ACEF a également participé activement à la fondation du Comité régional de la région de l'Amiante, lequel rendra de grands services à toute la population.

L'ACEF vise d'autres objectifs pour la prochaine année. La subvention de \$5,000 du gouvernement provincial lui donnera sûrement l'occasion d'atteindre ses objectifs.



SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT — La Fédération des Sociétés de financement, par son comité local de Drummondville a adopté des mesures afin de mettre en branle un mouvement d'éducation incitant les jeunes à faire bon emploi du service du crédit à la consommation. Il a été montré, par des projections audiovisuelles, un exemple de l'enseignement qu'on pouvait donner aux étudiants. Dans l'ordre, MM. Hugues Blanchette, président du comité d'action local, le maire de la cité de Drummondville, M. Philippe Bernier, et le président adjoint, Hervé Lanoie. (Photo La Tribune, Drummondville)

D'après M. Gaétan Lupien

L'animation, bientôt, dans tous les foyers pour personnes âgées du Québec

DRUMMONDVILLE, (JM) — L'animation prendra très prochainement naissance dans tous les pavillons et foyers pour personnes âgées du Québec. C'est en effet ce qu'a déclaré M. Gaétan Lupien, animateur de groupe au Pavillon Georges-Frédéric et principal organisateur du premier festival de l'Age d'or qui se déroule depuis lundi dernier, lors d'un entretien téléphonique.

M. Lupien faisait ces commentaires à la suite des discours prononcés à l'occasion de l'ouverture officielle du Festival de l'Age d'or. On sait que plusieurs dignitaires tant de la province que de la cité étaient présents à l'Auditorium du Pavillon, lundi dernier, et de dire M. Lupien «ces personnes pourront nous aider à obtenir ce que nous désirons de puis longtemps, soit l'animation dans tous les pavillons du Québec».

«Nos invités ont semblé être emballés par ce Festival de l'Age d'or», de mentionner M. Lupien, et pour ma part, je crois sincèrement que nous avons réussi à sensibiliser le public aux problèmes des personnes âgées».

Par la tenue de ce festival, d'ajouter M. Lupien, nous voulons prouver la nécessité et l'importance des communications et des échanges entre personnes âgées, tout en permettant un certain contact et la réponse du public à l'occasion des cérémonies d'ouverture laisse présager que nos espoirs et buts seront dépassés».

Il est à noter que la reine, ainsi que toutes les duchesses portent des robes de l'époque. Il en est de même pour plusieurs personnes résidentes au Pavillon.

Lors de la présentation des duchesses et de la reine au grand public, lundi une gerbe

de fleurs fut remise à chacune d'elles.

Un "tag-day" est en vente présentement par les jeunes gens de la troupe des Portes-Bonheur. Tous les bénéfices recueillis avec cette vente serviront à organiser d'autres activités.

Un buffet froid ainsi qu'un vin d'honneur ont été servis aux nombreux invités qui ont assisté à l'ouverture officielle.

Camp d'essai des Expos de Montréal à Drummondville

DRUMMONDVILLE, (JM) — Les Expos de Montréal tiendront un camp d'essai à Drummondville, le 13 août.

C'est en effet ce que communique Roger Briolotte, qui précède les instructeurs dans les différentes villes pour s'occuper de trouver le logement de baseball et voir à l'organisation générale.

Ronald Piché et Claude St-Vincent, deux anciens joueurs professionnels et canadiens, seront les instructeurs à ce camp d'essai.

C'est la première fois qu'une équipe de baseball majeure met sur pied un programme d'une telle envergure au Canada. «Nous voulons permettre aux jeunes Canadiens de démontrer leur habileté au baseball des Expos», a déclaré le directeur du recrutement, Mel Didier, en faisant part de la nouvelle. «Je suis persuadé que nous dénicherons des joueurs prometteurs pour l'organisation des Expos par la tenue de ce camp, si ce n'est pour l'immédiat, pour un proche avenir».

Le but principal du programme est de fournir l'opportunité à la jeunesse canadienne de porter un jour l'uniforme des Expos de Montréal.

Les garçons de 15 à 19 ans seront éligibles à participer

La semaine de l'olympisme

THETFORD MINES, (MD) — C'est la semaine de l'olympisme dans la région de l'Amiante. Plusieurs centaines de jeunes garçons et filles vivront intensément cette période consacrée principalement à l'athlétisme, la natation, le tennis et la balle-molle.

Aujourd'hui même, au terrain de l'école secondaire des garçons de la ville de l'Amiante, se déroulent d'importantes épreuves d'athlétisme en vue de sélectionner les représentants de Thetford Mines aux septièmes jeux régionaux de la zone de l'Amiante du Conseil régional des loisirs de Québec qui se tiendront demain. Ces compétitions de la zone de l'Amiante se dérouleront sur le terrain de l'école secondaire des garçons et à l'OTJ de la paroisse Notre-Dame-de-la-Présentation.

Cet après-midi, il y aura une exposition de bricolage des cinq terrains de jeux de la ville au Centre de Loisirs.

Ce soir, au même endroit, on présentera une soirée dansante avec orchestre.

Éliminatoires Samedi, le 15 août, les vainqueurs des jeux régionaux de la zone de l'Amiante se mesureront à ceux de la régionale de Tilly en vue de s'assurer une participation aux Jeux du Québec qui se tiendront du 22 au 28 août dans la vieille capitale.

Ces éliminatoires régionaux se dérouleront toutes à Thetford Mines, soit au terrain de l'école secondaire des garçons et à l'OTJ de la paroisse Notre-Dame-de-la-Présentation.

En préliminaire, André Carpentier, de Paris, disputera la victoire au robuste Duke Myers, de la Géorgie. Ce programme est d'actualité d'actualité à tous les amateurs de lutte de la région de l'Amiante.

Voici les pointages des trois premières de chaque catégorie:

Résultats à la balle molle VICTORIAVILLE, (JR) — Le club Forand Auto, champion de la saison régulière de la ligue de balle-molle Régionale de Bois-Francs, a bien commencé le Field-day annuel féminin du club de golf de Victoriaville, hier, en roulant une ronde de 86. Elle a devancé sa plus proche rivale, Jeannine Giroux, de Victoriaville, par cinq coups. Dans la classe B, premier rang est allé à Jeanne-D'Arc Sévigny, d'Asbestos et dans la classe C le même honneur à France Cloutier, avec un pointage de 100.

Au pointage net, la première

Retour de la lutte professionnelle

THETFORD MINES, (MD) — Après une absence de plusieurs années, la lutte professionnelle fera un retour à Thetford Mines. Un intéressant programme sera à l'affiche vendredi soir prochain au Centre de Loisirs de la ville de l'Amiante.

La finale de la soirée opposera Gino Brito, de Montréal, au rude Fidel Castillo et Michel Dubois dans un combat qui promet beaucoup d'action.

Comme attraction spéciale, le promoteur Claude Genest a réuni quatre nains, Little Beaver et Sonny Boy Hayes se mesureront à Billy the Kid et Sky Low Low. Ces deux équipes de petits hommes présenteront toujours un spectacle de grande classe.

En préliminaire, André Carpentier, de Paris, disputera la victoire au robuste Duke Myers, de la Géorgie. Ce programme est d'actualité d'actualité à tous les amateurs de lutte de la région de l'Amiante.

Voici les pointages des trois premières de chaque catégorie:

Résultats à la balle molle VICTORIAVILLE, (JR) — Le club Forand Auto, champion de la saison régulière de la ligue de balle-molle Régionale de Bois-Francs, a bien commencé le Field-day annuel féminin du club de golf de Victoriaville, hier, en roulant une ronde de 86. Elle a devancé sa plus proche rivale, Jeannine Giroux, de Victoriaville, par cinq coups. Dans la classe B, premier rang est allé à Jeanne-D'Arc Sévigny, d'Asbestos et dans la classe C le même honneur à France Cloutier, avec un pointage de 100.

Au pointage net, la première

Résultats à la balle molle VICTORIAVILLE, (JR) — Le club Forand Auto, champion de la saison régulière de la ligue de balle-molle Régionale de Bois-Francs, a bien commencé le Field-day annuel féminin du club de golf de Victoriaville, hier, en roulant une ronde de 86. Elle a devancé sa plus proche rivale, Jeannine Giroux, de Victoriaville, par cinq coups. Dans la classe B, premier rang est allé à Jeanne-D'Arc Sévigny, d'Asbestos et dans la classe C le même honneur à France Cloutier, avec un pointage de 100.

Au pointage net, la première

Classe A brut: Huguelette Rousseau, 86; Jeannine Giroux, 91; Lucille Hincse, 92. Net: Lucille Hincse, 71; Gisèle Boivin, 70; Jackie Boivin, 67. Classe B brut: Jeanne-D'Arc Sévigny, 96; Marthe Darche, 97; Irène Mailhou, 97. Net: Monique Morency, 70; Thérèse Rouette, 70; Paulette Francoeur, 71. Classe C brut: France Cloutier, 100; Céline Vanier, 102; Murielle Gosselin, 107. Net: Jackie Boivin, 67; Claire Gosselin, 71; Lucie Rouleau, 72.

Voici les pointages des trois premières de chaque catégorie:

Résultats à la balle molle VICTORIAVILLE, (JR) — Le club Forand Auto, champion de la saison régulière de la ligue de balle-molle Régionale de Bois-Francs, a bien commencé le Field-day annuel féminin du club de golf de Victoriaville, hier, en roulant une ronde de 86. Elle a devancé sa plus proche rivale, Jeannine Giroux, de Victoriaville, par cinq coups. Dans la classe B, premier rang est allé à Jeanne-D'Arc Sévigny, d'Asbestos et dans la classe C le même honneur à France Cloutier, avec un pointage de 100.

Au pointage net, la première

Résultats à la balle molle VICTORIAVILLE, (JR) — Le club Forand Auto, champion de la saison régulière de la ligue de balle-molle Régionale de Bois-Francs, a bien commencé le Field-day annuel féminin du club de golf de Victoriaville, hier, en roulant une ronde de 86. Elle a devancé sa plus proche rivale, Jeannine Giroux, de Victoriaville, par cinq coups. Dans la classe B, premier rang est allé à Jeanne-D'Arc Sévigny, d'Asbestos et dans la classe C le même honneur à France Cloutier, avec un pointage de 100.

Au pointage net, la première

Résultats à la balle molle VICTORIAVILLE, (JR) — Le club Forand Auto, champion de la saison régulière de la ligue de balle-molle Régionale de Bois-Francs, a bien commencé le Field-day annuel féminin du club de golf de Victoriaville, hier, en roulant une ronde de 86. Elle a devancé sa plus proche rivale, Jeannine Giroux, de Victoriaville, par cinq coups. Dans la classe B, premier rang est allé à Jeanne-D'Arc Sévigny, d'Asbestos et dans la classe C le même honneur à France Cloutier, avec un pointage de 100.

Au pointage net, la première

Résultats à la balle molle VICTORIAVILLE, (JR) — Le club Forand Auto, champion de la saison régulière de la ligue de balle-molle Régionale de Bois-Francs, a bien commencé le Field-day annuel féminin du club de golf de Victoriaville, hier, en roulant une ronde de 86. Elle a devancé sa plus proche rivale, Jeannine Giroux, de Victoriaville, par cinq coups. Dans la classe B, premier rang est allé à Jeanne-D'Arc Sévigny, d'Asbestos et dans la classe C le même honneur à France Cloutier, avec un pointage de 100.

Au pointage net, la première

Chronique municipale

THETFORD MINES, (JL) — Le conseiller Ulric Bourgault a été élu maire suppléant de la cité de Thetford Mines pour le prochain terme de trois mois en remplacement du conseiller Gérard Samson dont le terme d'office est expiré. Les dévotion et les responsabilités de cette charge étant ceux déterminés aux articles 57 et 58 de la Loi des Cités et Villes.

L'administration municipale a retenu les services de Les évaluations immobilières du Québec Inc., pour procéder aux expertises commerciales des propriétés ci-dessous décrites et désignées par le coordonnateur de la Cité: no 10, 11, 24, 76, 78, 128, 130, 141 et 149. Le contenu de ces expertises sera en accord avec la Société d'Habitation du Québec et la Cité de Thetford Mines et cette firme sera rémunérée selon le tarif de la Corporation des Évaluateurs du Québec Inc.

La Cité de Thetford Mines a demandé à la Société d'Habitation du Québec l'autorisation d'acquiescer à la gré à la propriété appartenant à Mme Wilfrid Fradelesse, sise au 313 Johnson, au montant de \$14,160. Cette acquisition est faite dans le cadre du programme de rénovation de la Cité de Thetford Mines.

L'administration Boucher a acheté de la Fabrique de la paroisse St-Alphonse de Thetford Mines deux lots pour les prix respectifs de \$1,250 et de \$200. Ces lots sont situés dans le rang IV, Canton de Thetford. Les frais d'acte, d'enregistrement et de copies pour les parties intéressées seront assumés par la Cité de Thetford Mines.

Un nouveau chemin construit pour conduire au dépoloir

THETFORD MINES, (MD) — Un nouveau chemin secondaire sera construit pour donner accès au dépoloir municipal de Thetford Mines. Cette est la récente décision prise par les édiles de la ville de l'Amiante.

Le conseil municipal a résolu d'acheter de M. Nelson Jacques les lots numéros 27-C-1 et 27-C-3 au cadastre officiel du rang huit, canton de Thetford. Cette vente, conclue pour le prix de \$1,800 dont un montant de \$50 a été versé à M. Nelson Jacques, est faite de plus libre, franc et quitte de toutes charges, privilèges, hypothèques et empêchements quelconques.

Ce chemin secondaire sera construit prochainement. Lorsqu'il sera réalisé, les citoyens de la ville devront dorénavant passer par le rang "A" avant de se rendre au dépoloir municipal.

Litige Cette décision du conseil municipal n'est sans doute pas étrangère au litige qui l'oppose à MM. Leon Mathieu et Marcel Cloutier. Des récents jugements de la Cour d'Appel ont confirmé pour MM. Cloutier et Mathieu le droit à la

possession de leur terrain respectif entre les rangs 7 et 8 du canton de Thetford, sur lesquels passe le chemin actuel du dépoloir municipal.

Le conflit s'est ensuite envenimé davantage lorsque MM. Mathieu et Cloutier ont décidé de fermer le chemin secondaire à toute circulation. Cette situation n'a pas duré longtemps puisque la Cour Supérieure a enjoint MM. Cloutier et Lessard d'enlever ces obstacles. Par ailleurs, on sait que la propriété des terrains n'est pas encore clarifiée. La cause est actuellement devant les tribunaux.

Selon nos informations, quatre ou cinq autres propriétaires n'attendaient que le jugement des causes de MM. Mathieu et Cloutier sortent afin d'imiter ces derniers pour réclamer des dédommagements de la part de la Cité de Thetford Mines. Le conseil municipal de Thetford Mines a versé certains montants d'argent à MM. Mathieu et Cloutier à la suite des jugements de la Cour d'Appel.

Afin de s'éviter d'autres troubles le gouvernement Boucher a décidé de modifier le trajet du chemin secondaire conduisant au dépoloir municipal.

A Brûle-Pourpoint

DRUMMONDVILLE — L'épluchette de blé d'Inde qui devait avoir lieu au café-exposition du Manoir Trent a dû être annulée pour des raisons incontrôlables. Cette épluchette devait se tenir vendredi, le 14 août.

Ce soir, à 6 h. 30 tous les jeunes de Drummondville sont invités à assister à une pièce de théâtre pour enfants qui sera présentée au parc Woodyatt. A cette occasion Les Corrigan présenteront "Voyage sur la planète Mars" pièce créée par le directeur de la troupe Richard Alarie.

Au café-exposition du Manoir Trent, un jeune artiste drummondvillais, Richard Lambert, exposera ses oeuvres à compter d'aujourd'hui, pour une semaine.

M. Roger Lauzon, agent de la brasserie Molson pour Drummondville, a reçu vendredi, les membres de la presse écrite, au cours d'une conférence de nouvelles donnée pour annoncer la tenue d'un Omnimium de tennis. Comme il le fait toujours, M. Lauzon, ainsi que M. Guy Bureau, ont très bien reçu les journalistes.

Le confrère Gilles Pelletier aurait-il l'intention de se lancer dans le football? C'est du moins ce que plusieurs se sont demandés lorsqu'il ont vu le directeur des sports à CHRD au camp d'entraînement de l'équipe locale.

Emile Charrette, qui s'occupe des balles et bâtons aux parties des Roys, aurait des aptitudes dans le domaine du ski nautique.

Faits-divers

Pique-nique de la Légion canadienne

DRUMMONDVILLE, (RG) — Le pique-nique annuel de la Légion Canadienne, pour le district no 8, aura lieu cette année au terrain d'exposition de Richmond, le 15 août. En cas de pluie, l'événement sera tenu à l'aréna du même

endroit. La direction de la Légion Canadienne a fait savoir, par ailleurs, que tous les membres réguliers et associés étaient invités à cet événement annuel, avec leur famille bien entendu.

Grande démonstration de ballet aquatique

DRUMMONDVILLE, (GL) — L'équipe de ballet aquatique de Drummondville, dont Mlle Linda Vachon est la responsable, organise une grande démonstration de leur savoir-faire, samedi, le 15 août, à la piscine St-Joseph, à 10h30 de

l'avant midi. Toute la population est invitée à venir encourager de sa présence les membres de l'équipe de ballet aquatique. Pour plus de confort, on pourra apporter des chaises pliantes.

Pèlerinage au Cap de la Madeleine

DRUMMONDVILLE, (RG) — Un pèlerinage aura lieu samedi, le 15 août, à la basilique de Notre-Dame du Cap, au Cap de la Madeleine, à l'occasion de la fête de l'Assomption de la Sainte-Vierge. Le départ s'effectuera à 9 heures, samedi matin, du terminus de Drummondville, tandis que l'autobus prendra le

départ du Cap de la Madeleine, à compter de 6 heures, afin d'être de retour à Drummondville, au début de la soirée. Le public en général est invité à participer à ce pèlerinage, et on peut réserver des places en entrant en communication avec Mme A. Bégin.

Local commercial à louer

Très bien situé au centre de la ville de Thetford pouvant servir pour magasin ou manufacture.

Grandeur: 3,000 pieds cubes.

S'adresser au 117, St-Alphonse Ouest

THETFORD MINES

4177

GROUPE SECURITE INC.
SERVICE D'AMBULANCE
24 HEURES
PAR JOUR
TEL.: 478-1104
2105, Boul.
St-Joseph
DRUMMONDVILLE

LA TRIBUNE
TEL.: 478-1328

Drummondville

Gailuron
LE BON PAIN
LE BON CHOCOLAT
GUERIN & FRERE LEE
665, boul. Mercure — Drummondville

SHERBROOKE, MERCREDI, 12 AOÛT 1970

5

A Brûle-Pourpoint

DRUMMONDVILLE — L'épêchette de bié d'Inde qui devait avoir lieu au café-exposition du Manoir Trent a dû être annulée pour des raisons incontrôlables. Cette épêchette devait se tenir vendredi, le 14 août.

Ce soir, à 6 h, 20 tous les jeunes de Drummondville sont invités à assister à une pièce de théâtre pour enfants qui sera présentée au parc Woodvatt. A cette occasion Les Corrigés présenteront "Voyage sur la planète Mars" pièce créée par le directeur de la troupe Richard Alarie.

Au café-exposition du Manoir Trent, un jeune artiste drummondvillois, Richard Lambert, exposera ses œuvres à compter d'aujourd'hui, pour une semaine.

M. Roger Lauzon, agent de la brasserie Molson pour Drummondville et la région a reçu lundi soir, les membres de la presse parlée et écrite, au cours d'une conférence de nouvelles données pour annoncer la tenue d'un Omnium de tennis. Comme il le fait toujours, M. Lauzon, ainsi que M. Guy Bureau, ont très bien reçu les journalistes.

Le confrère Gilles Péloquin aurait-il l'intention de se lancer dans le football? C'est du moins ce que plusieurs se sont demandés lorsqu'il ont vu le directeur des sports à CHRD au camp d'entraînement de l'équipe locale.

Emile Charrette, qui s'occupe des balles et bâtons aux parties des Roys, aurait des aptitudes dans le domaine du ski nautique.

Faits-divers

Pique-nique de la Légion canadienne

DRUMMONDVILLE (RG) — Le pique-nique annuel de la Légion Canadienne, pour le district no 8, aura lieu cette année au terrain d'exposition de Richmond, le 15 août. En cas de pluie, l'événement sera tenu à l'aréna du même endroit. La direction de la Légion Canadienne a fait savoir, par ailleurs, que tous les membres réguliers et associés étaient invités à cet événement annuel, avec leur famille bien entendu.

Pèlerinage au Cap de la Madeleine

DRUMMONDVILLE (RG) — Un pèlerinage aura lieu samedi, le 15 août, à la basilique de Notre-Dame du Cap, au Cap de la Madeleine, à l'occasion de la fête de l'Assomption de la Sainte-Vierge. Le départ s'effectuera à 9 heures, samedi matin, du terminus de Drummondville, tandis que l'autobus prendra le

Grande démonstration de ballet aquatique

DRUMMONDVILLE (GL) — L'équipe de ballet aquatique de Drummondville, dont Mlle Linda Vachon est la responsable, organise une grande démonstration de leur savoir-faire, samedi, le 15 août, à la piscine St-Joseph, à 10h30 de

Demain dans les parcs

DRUMMONDVILLE (GL) — Voici les activités prévues au programme des terrains de jeux pour demain, samedi, le 15 août.

Secteur St-Joseph-St-Simon: 9h30, natation, tennis et cyclisme au parc Milette; 6h30, activités au parc cycliste Milette.

Secteur St-Pierre-Pie X: 9h30, activités au gymnase Jean Raimbault; 3 heures, départ pour un camp volant à la Cité des Loisirs, jusqu'à lendemain 8h15 a.m.

Secteur St-Thérèse-St-Frédéric: 9h30, natation et tennis au parc Woodvatt, et cyclisme au parc Milette; 6h30, théâtre et arts plastiques au Centre culturel.

Secteur Saint-Etienne-Christi-

Roi: 9h30, natation, cyclisme et sports à l'école St-Etienne; 6h30, course de poches à l'école Duvernay.

Secteur Bellevue-St-Simon: 9h30, théâtre et arts plastiques à l'école St-Simon; cours de poches à l'école Duvernay.

Les adolescents 12-14 ans auront du bain à la piscine St-Joseph à midi; dans la soirée, ils se rendront à Jean-Raimbault pour du ballon-volant.

Au water-polo senior, St-Jean-Baptiste rencontrera le Centre culturel à 8h30, à la piscine du parc Woodvatt, tandis que Woodvatt rencontrera Drummondville-Sud, au même endroit, à 9h15.

Serge Dionne: meilleur lanceur de la catégorie Pee Wee "A"

DRUMMONDVILLE (JM) — Serge Dionne occupe le premier rang des lanceurs de la catégorie Pee Wee "A", avec une fiche de six victoires et une défaite, pour une moyenne de 5,7.

Luc Chassé et Pierre Fortier se partagent la seconde place avec des moyennes identiques de 6,66, tandis qu'avec 5,71, Pierre Couture occupe la troisième position.

Chez les frappeurs, Garry Haworth a réussi 16 coups sûrs en 37 apparitions au bâton, pour une moyenne de 432. Garry est suivi de Yves Demers avec 417, et Luc Chassé avec 408. Michel Langlois est au quatrième rang, avec une moyenne de 400.

La formation du Dionne et Fils est en tête du classement avec 26 points, comparative-ment à 19 pour le Sweden Frosty Treat et le Drummond Oxygene. Le Pepsi-Cola ferme la marche avec une fiche de 13 défaites, deux joutes nulles et trois victoires pour six points.

Moustique

Les Loisirs de Drummondville-Sud ont remporté une première victoire en 11 parties, disposant du SIRD au compte de 12 à 4. Alain Provencier s'est mérité la victoire au point de la victoire.

Midget

Gilles Mercure a retiré 17 frappeurs sur trois prises, pour permettre aux Pirates de faire match nul 4 à 4 avec les Lions. Pierre Tourigny a été le meilleur au bâton dans cette joute, avec deux coups sûrs.

Dans une autre joute, les Expos ont dû baisser pavillon 7 à 4 devant les Optimistes. Denis Ratté, qui n'a accordé que 5 coups sûrs, a remporté la victoire, tandis que Gerald Duhamel était crédité de la défaite.

Raymond Bolduc a réussi un double et un simple, tandis que Ronald Leclerc frappait un triple et un double, et Rock Pouliette deux simples.

Les Expos Chemell ont facilement eu raison des Pirates au compte de 3 à 1. Richard Bisson et René Lévesque ont été les lanceurs. Bisson s'est signalé en effectuant 12 retraits et faisant produire le point de la victoire.

Nominations ecclésiastiques

VICTORIAVILLE (ML) — L'évêque Albert Martin, du diocèse de Nicolet, vient d'annoncer la nomination de Mgr Edgar Foucault, anciennement de Drummondville, à la cure de la paroisse St-Paul de Chester. Cette nomination vaut jusqu'au 30 juillet 1976.

A St-Marys de Victoriaville: M. Raymond Auger, curé, Julien Lefebvre, Gilles Deneau, Jean-Luc Pinard, Jean-Claude Bergeron et Gilles Reault. Ce dernier, tout en étant responsable de la pastorale au Collège de Victoriaville, s'occupera de la chapelle Mgr Milot.

La nomination de M. Raymond Auger à la cure de la paroisse St-Marys Canadiens vaut jusqu'au 11 août 1976.

M. Jacques L'Allier, curé de Précieux-Sang, est nommé di-

Dans les rues de Drummondville

Guerre à la malpropreté

DRUMMONDVILLE (RG) — Le conseil municipal de Drummondville, au cours de la dernière assemblée régulière tenue lundi soir, à l'hôtel de ville, a adopté différents amendements au règlement concernant les "nuisances publiques".

En effet, ce règlement, dont un avis de motion avait été présenté au cours de l'assemblée précédente du conseil, a été adopté sur proposition du conseiller Jules Dupuy, secondé par le conseiller Laval Allard. On se souviendra également qu'au cours de la dernière assemblée du conseil municipal, les conseillers s'étaient élevés contre les abus de certains citoyens qui jetaient des rebuts dans les rues de la cité, et on a, à cet effet, décidé d'imposer des sanctions à ceux qui seraient pris en flagrant délit de malpropreté.

Voici d'ailleurs les principaux articles de ce règlement concernant les nuisances publiques, tel qu'adopté: "Est déclaré et déclaré nuisance publique le fait de placer, déposer, accumuler ou amonceler de la terre, du sable, du gravier, des objets de rebut, des guenilles, des peaux vertes, du bois de seconde main, des pneus usagés et autres objets et substances de même nature, tels les rebuts d'automobile, sur tout terrain ou emplacement sis sur une rue de la cité.

De plus, il est stipulé dans ce règlement que l'entreposage de semblables matériaux pourra être permis dans les endroits qui peuvent, de temps à autre, être désignés à cette fin par la réglementation de zonage de la cité. On a ajouté qu'était déclarée nuisance publique toute excavation, trou

ou fossé sis dans les limites de la cité et résultat de la démolition, du transport, de l'incendie ou de l'écroulement d'un immeuble ou de l'abandon d'un projet quelconque de construction.

Sanctions

Le conseil municipal, au cours de l'assemblée du 27 juillet dernier, avait émis l'intention d'imposer \$2 d'amende aux citoyens qui seraient pris en flagrant délit, soit à jeter des papiers ou autres rebuts dans la rue, mais il appert, après consultation avec l'aviséur légal de la ville, que seul le juge de la Cour municipale peut et a le droit d'imposer une amende. Les contrevenants à ce règlement pourraient être se voir remettre une contravention ou une convocation à la cour municipale pour ensuite être mis à l'amende.

Par ailleurs, en ce qui a trait aux autres dispositions du règlement, tout propriétaire devra, dans les 60 jours de la réception d'un avis de la cité, voir à corriger la situation, à nettoyer les lots ou emplacements, ou à combler les excavations, trous et fossés, à défaut de quoi, ces opérations seront effectuées par la cité de Drummondville aux frais et charges du propriétaire concerné.

De plus, le règlement prévoit que toute infraction aux dispositions rendra le contrevenant passible d'une amende n'excedant pas \$100, et cette infraction sera différente pour chaque jour où elle sera continuée.

Avis donc aux intéressés qui ne se préoccupent pas de la propreté de leur ville et du slogan: Soyons fiers d'être Drummondvillois!"



SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT — La Fédération des Sociétés de financement, par son comité local de Drummondville, a adopté des mesures afin de mettre en branle un mouvement d'éducation incitant les jeunes à faire bon emploi du service du crédit à la consommation. Il a été mentionné, par des projections audiovisuelles, un exemple de l'enseignement qu'on pouvait donner aux étudiants. Dans l'ordre, MM. Hugues Blanchette, président du comité d'action local, le maire de la cité de Drummondville, M. Philippe Bernier, et le président adjoint, Hervé Lanoie.

(Photo La Tribune, Drummondville)

D'après M. Gaétan Lupien

L'animation, bientôt, dans tous les foyers pour personnes âgées du Québec

DRUMMONDVILLE (JM) — "L'animation prendra très prochainement naissance dans tous les pavillons et foyers pour personnes âgées du Québec". C'est en effet ce qu'a déclaré M. Gaétan Lupien, animateur de groupe au Pavillon Georges-Frédéric et principal organisateur du premier festival de l'Age d'or qui se déroulera depuis lundi dernier, lors d'un entretien téléphonique.

M. Lupien faisait ces commentaires à la suite des discours prononcés à l'occasion du Festival de l'Age d'or. On sait que plusieurs dignitaires tant de la province que de la cité étaient présents à l'Auditorium du Pavillon, lundi dernier, et de dire M. Lupien "ces personnes pourrions nous aider à obtenir ce que nous désirons de puis longtemps, soit l'animation dans tous les pavillons du Québec".

"Nos invités ont semblé être emballés par ce Festival de l'Age d'or", de mentionner M. Lupien, et pour ma part, je crois sincèrement que nous avons réussi à sensibiliser le public aux problèmes des personnes âgées".

"Par la tenue de ce festival, d'ajouter M. Lupien, nous voulons prouver la nécessité et l'importance des communications et des échanges entre personnes âgées, tout en permettant un certain contact et la réponse du public à l'occasion des cérémonies d'ouverture laisse présager que nos espoirs et buts seront dépassés".

Thé champêtre

Cet après-midi une seule activité aura lieu, un champêtre qui sera servi à compter de 14 heures. Toute la population est cordialement invitée et le but de cette activité est de permettre une certaine rencontre entre les pensionnaires du Pavillon et la population. Un buffet froid sera également servi pour l'occasion.

La reine du Festival, Mme Joseph Richotte, ainsi que les

duchesses, Mmes Pierre Martineau, Hélène Bouliane, Camille Robert, Lucien Vincent et Isabelle Marceau ont reçu une couverture comme cadeau.

Il est à noter que la reine, ainsi que toutes les duchesses portent des robes de l'époque. Il en est de même pour plusieurs personnes résidentes au Pavillon.

Lors de la présentation des duchesses et de la reine au grand public, lundi une gerbe

de fleurs fut remise à chacune d'elles.

Un "tag-day" est en vente présentement par les jeunes gens de la troupe des Portes-Bombes. Tous les bénéficiaires de cette vente serviront à organiser d'autres activités.

Un buffet froid ainsi qu'un vin d'honneur ont été servis aux nombreux invités qui ont assisté à l'ouverture officielle.

Horaires

Les Expos souhaièrent la bienvenue aux jeunes joueurs vers les 9h30 et, par la suite, l'horaire du camp sera expliqué.

Les séances d'entraînement débuteront à 10 heures par une période de réchauffement pour les intérieurs, suivie d'une course pour les voltigeurs. Il y aura également une période de réchauffement pour les lanceurs vers 10h45.

L'habileté des lanceurs sera démontrée à compter de 11h15, et les intérieurs et les voltigeurs suivront au bâton.

Une réunion de tous les joueurs est prévue pour 13 heures, ils seront divisés en deux camps pour la session de l'après-midi.

Tous les jeunes joueurs devront pratiquer la course au premier but, et la journée se terminera par une partie, où la participation de tous les joueurs seront demandés.

Pour enseigner à la jeunesse l'emploi du crédit à la consommation

DRUMMONDVILLE (RG) — Le comité d'action local de la Fédération des Sociétés de financement désire enseigner à la jeunesse drummondvilloise l'utilisation avisée du crédit à la consommation.

C'est ce qu'il a été possible d'apprendre au cours d'une rencontre organisée par le comité, et à laquelle avaient été invitées la direction des écoles du grand Drummondville de même que les autorités municipales et scolaires. Cette fédération, par ses différents comités d'action locale, distribués dans tout le Canada, a pour objectif l'éducation des jeunes à bien servir du crédit à la consommation, à connaître la valeur de l'argent et à bien administrer un budget.

Pour en arriver à ces buts, la fédération se sert de différents outils dont le principal est la présentation, dans les écoles ou dans les clubs sociaux ou autres organismes, de matériel audiovisuel. On distribue également des brochures et on donne des conférences sur ce sujet.

L'exécutif du comité d'action local de la Fédération des Sociétés de financement se compose de MM. Hugues Blanchette, président, Hervé Lanoie, président adjoint, Jules Cossette, président du programme de formation, et André Gingras, président des programmes spéciaux.

REINE — Mme Joseph Richotte, Reine du Festival de l'Age d'or, est mère de six enfants et de 16 petits-enfants. D'une personnalité riche et accueillante, Mme Richotte excelle dans le tricot et la couture. Ses doigts agiles manient le crochet d'ou elle tire de réels petits tricotés. Responsable des parties de bingo de chaque semaine, elle gagne la sympathie de tous par sa gaieté et son enthousiasme.

(Photo La Tribune, Drummondville)

Camp d'essai des Expos de Montréal à Drummondville

DRUMMONDVILLE (JM) — Les Expos de Montréal tiendront un camp d'essai à Drummondville, le 13 août.

C'est en effet ce que communique Roger Brulotte, qui précède les instructeurs dans les différentes villes pour s'occuper de trouver le logement de baseball et voir à l'organisation générale.

Ronald Piché et Claude St-Vincent, deux anciens joueurs professionnels et canadiens, seront les instructeurs à ce camp d'essai.

C'est la première fois qu'une équipe de baseball majeure met sur pied un programme d'une telle envergure au Canada. "Nous voulons permettre aux jeunes Canadiens de démontrer leur habileté aux dépenseurs des Expos", a déclaré le directeur du recrutement, Mel Didier, en faisant part de la nouvelle. "Je suis persuadé que nous dénicherons des joueurs prometteurs pour l'organisation des Expos par la tenue de ce camp, si ce n'est pour l'immédiat, pour un proche avenir".

Le but principal du programme est de fournir l'opportunité à la jeunesse canadienne de porter un jour l'uniforme des Expos de Montréal.

Les garçons de 15 à 19 ans seront éligibles à participer

à ce camp. Aucune pièce d'identité n'est nécessaire, si ce n'est que les garçons devront avoir leur gant et leurs souliers à l'orampons s'ils les possèdent déjà.

Ronald Piché et Claude St-Vincent transporteront tout le matériel nécessaire à la tenue de ce camp: soit bâtons, balles, équipement de receveur, coussins.

Les Expos souhaièrent la bienvenue aux jeunes joueurs vers les 9h30 et, par la suite, l'horaire du camp sera expliqué.

Les séances d'entraînement débuteront à 10 heures par une période de réchauffement pour les intérieurs, suivie d'une course pour les voltigeurs. Il y aura également une période de réchauffement pour les lanceurs vers 10h45.

L'habileté des lanceurs sera démontrée à compter de 11h15, et les intérieurs et les voltigeurs suivront au bâton.

Une réunion de tous les joueurs est prévue pour 13 heures, ils seront divisés en deux camps pour la session de l'après-midi.

Tous les jeunes joueurs devront pratiquer la course au premier but, et la journée se terminera par une partie, où la participation de tous les joueurs seront demandés.

Chronique municipale

DRUMMONDVILLE (RG) — L'Office municipal d'habitation sera en mesure de mettre en application le programme de relogement des familles déplacées, selon le projet de rénovation urbaine, d'ici la fin du mois en cours. Au cours de la séance régulière du conseil municipal de Drummondville, lundi soir, le greffier de la cité, M. Laurent Bernier, a en effet communiqué aux membres du conseil que les lettres patentes de la charte de formation de cette commission municipale avaient été émises le 2 août, et que le tout serait disponible à la fin du mois d'août.

Le conseiller Linder Letendre a présenté un avis de motion au règlement de zonage, en ce qui a trait au domaine du 150e. C'est à la suite d'une demande de la CIP qui, comme on le sait, a mis sur pied un projet de construction de 34 unités de logement uni et multi-familiales, que l'avis de motion en vue de l'adoption d'un amendement au règlement de zonage a été présenté. Ce règlement, actuellement, ne permet que la construction d'habitations unifamiliales.

Le rôle d'évaluation de 1970 révisé, qui servira en 1971, a été déposé pour consultation par la population, au bureau du trésorier municipal, à l'hôtel de ville. Les conseillers municipaux ont cependant fait remarquer que tous les proprié- n'étaient pas concernés puisque, dans le cas d'un rôle révisé, seulement quelques changements, principalement en ce qui a trait aux valeurs locatives, sont apportés. En fait, il n'y a eu que 34 additions au rôle d'évaluation, en ce qui concerne de nouvelles constructions. En ce qui concerne l'audition des plaintes, le conseil a précisé qu'elles devaient lui parvenir par écrit avant le 3 septembre. Dans leurs lettres, les contribuables qui ont des plaintes à formuler à propos de leur évaluation devront inscrire qu'ils contestent l'évaluation, et ils devront mentionner quelle évaluation ils croient plus juste. La première audition des plaintes aura lieu au cours de l'assemblée régulière du 14 septembre.

Le conseil municipal a adopté, en deuxième lecture, le règlement d'emprunt no 886 concernant l'achat d'outillage et de machinerie pour l'entretien des rues de la ville. Ce règlement sera soumis à l'assemblée des électeurs le 24 août. A cette occasion, si il n'y a pas d'objections formulées, le règlement sera en force, et la ville sera autorisée, sous forme d'émissions d'obligations, à effectuer un emprunt de \$60,000. Les deux dépenses principales d'outillage sont les suivantes: une rétrocamion sur pneumatiques, de \$20,000, et un camion de 5 tonnes, d'une valeur de \$10,500.

Le conseil municipal a procédé à la nomination d'un nouveau maire suppléant pour le trimestre débutant dans quinze jours. Il s'agit de M. Raymond Luneau, qui remplacera le conseiller Laval Allard à ce poste. Le maire Philippe Bernier a tenu à souligner que M. Allard avait très bien rempli sa tâche durant les derniers trois mois.

Le conseil municipal a adopté, en deuxième lecture, le règlement d'emprunt no 886 concernant l'achat d'outillage et de machinerie pour l'entretien des rues de la ville. Ce règlement sera soumis à l'assemblée des électeurs le 24 août. A cette occasion, si il n'y a pas d'objections formulées, le règlement sera en force, et la ville sera autorisée, sous forme d'émissions d'obligations, à effectuer un emprunt de \$60,000. Les deux dépenses principales d'outillage sont les suivantes: une rétrocamion sur pneumatiques, de \$20,000, et un camion de 5 tonnes, d'une valeur de \$10,500.

Le conseil municipal a procédé à la nomination d'un nouveau maire suppléant pour le trimestre débutant dans quinze jours. Il s'agit de M. Raymond Luneau, qui remplacera le conseiller Laval Allard à ce poste. Le maire Philippe Bernier a tenu à souligner que M. Allard avait très bien rempli sa tâche durant les derniers trois mois.

Le conseil municipal a adopté, en deuxième lecture, le règlement d'emprunt no 886 concernant l'achat d'outillage et de machinerie pour l'entretien des rues de la ville. Ce règlement sera soumis à l'assemblée des électeurs le 24 août. A cette occasion, si il n'y a pas d'objections formulées, le règlement sera en force, et la ville sera autorisée, sous forme d'émissions d'obligations, à effectuer un emprunt de \$60,000. Les deux dépenses principales d'outillage sont les suivantes: une rétrocamion sur pneumatiques, de \$20,000, et un camion de 5 tonnes, d'une valeur de \$10,500.

Le conseil municipal a procédé à la nomination d'un nouveau maire suppléant pour le trimestre débutant dans quinze jours. Il s'agit de M. Raymond Luneau, qui remplacera le conseiller Laval Allard à ce poste. Le maire Philippe Bernier a tenu à souligner que M. Allard avait très bien rempli sa tâche durant les derniers trois mois.

Le conseil municipal a adopté, en deuxième lecture, le règlement d'emprunt no 886 concernant l'achat d'outillage et de machinerie pour l'entretien des rues de la ville. Ce règlement sera soumis à l'assemblée des électeurs le 24 août. A cette occasion, si il n'y a pas d'objections formulées, le règlement sera en force, et la ville sera autorisée, sous forme d'émissions d'obligations, à effectuer un emprunt de \$60,000. Les deux dépenses principales d'outillage sont les suivantes: une rétrocamion sur pneumatiques, de \$20,000, et un camion de 5 tonnes, d'une valeur de \$10,500.

Le conseil municipal a procédé à la nomination d'un nouveau maire suppléant pour le trimestre débutant dans quinze jours. Il s'agit de M. Raymond Luneau, qui remplacera le conseiller Laval Allard à ce poste. Le maire Philippe Bernier a tenu à souligner que M. Allard avait très bien rempli sa tâche durant les derniers trois mois.

Le conseil municipal a adopté, en deuxième lecture, le règlement d'emprunt no 886 concernant l'achat d'outillage et de machinerie pour l'entretien des rues de la ville. Ce règlement sera soumis à l'assemblée des électeurs le 24 août. A cette occasion, si il n'y a pas d'objections formulées, le règlement sera en force, et la ville sera autorisée, sous forme d'émissions d'obligations, à effectuer un emprunt de \$60,000. Les deux dépenses principales d'outillage sont les suivantes: une rétrocamion sur pneumatiques, de \$20,000, et un camion de 5 tonnes, d'une valeur de \$10,500.

Le conseil municipal a procédé à la nomination d'un nouveau maire suppléant pour le trimestre débutant dans quinze jours. Il s'agit de M. Raymond Luneau, qui remplacera le conseiller Laval Allard à ce poste. Le maire Philippe Bernier a tenu à souligner que M. Allard avait très bien rempli sa tâche durant les derniers trois mois.

Le conseil municipal a adopté, en deuxième lecture, le règlement d'emprunt no 886 concernant l'achat d'outillage et de machinerie pour l'entretien des rues de la ville. Ce règlement sera soumis à l'assemblée des électeurs le 24 août. A cette occasion, si il n'y a pas d'objections formulées, le règlement sera en force, et la ville sera autorisée, sous forme d'émissions d'obligations, à effectuer un emprunt de \$60,000. Les deux dépenses principales d'outillage sont les suivantes: une rétrocamion sur pneumatiques, de \$20,000, et un camion de 5 tonnes, d'une valeur de \$10,500.

Le conseil municipal a procédé à la nomination d'un nouveau maire suppléant pour le trimestre débutant dans quinze jours. Il s'agit de M. Raymond Luneau, qui remplacera le conseiller Laval Allard à ce poste. Le maire Philippe Bernier a tenu à souligner que M. Allard avait très bien rempli sa tâche durant les derniers trois mois.

Le conseil municipal a adopté, en deuxième lecture, le règlement d'emprunt no 886 concernant l'achat d'outillage et de machinerie pour l'entretien des rues de la ville. Ce règlement sera soumis à l'assemblée des électeurs le 24 août. A cette occasion, si il n'y a pas d'objections formulées, le règlement sera en force, et la ville sera autorisée, sous forme d'émissions d'obligations, à effectuer un emprunt de \$60,000. Les deux dépenses principales d'outillage sont les suivantes: une rétrocamion sur pneumatiques, de \$20,000, et un camion de 5 tonnes, d'une valeur de \$10,500.

Le conseil municipal a procédé à la nomination d'un nouveau maire suppléant pour le trimestre débutant dans quinze jours. Il s'agit de M. Raymond Luneau, qui remplacera le conseiller Laval Allard à ce poste. Le maire Philippe Bernier a tenu à souligner que M. Allard avait très bien rempli sa tâche durant les derniers trois mois.

Le conseil municipal a adopté, en deuxième lecture, le règlement d'emprunt no 886 concernant l'achat d'outillage et de machinerie pour l'entretien des rues de la ville. Ce règlement sera soumis à l'assemblée des électeurs le 24 août. A cette occasion, si il n'y a pas d'objections formulées, le règlement sera en force, et la ville sera autorisée, sous forme d'émissions d'obligations, à effectuer un emprunt de \$60,000. Les deux dépenses principales d'outillage sont les suivantes: une rétrocamion sur pneumatiques, de \$20,000, et un camion de 5 tonnes, d'une valeur de \$10,500.

Le conseil municipal a procédé à la nomination d'un nouveau maire suppléant pour le trimestre débutant dans quinze jours. Il s'agit de M. Raymond Luneau, qui remplacera le conseiller Laval Allard à ce poste. Le maire Philippe Bernier a tenu à souligner que M. Allard avait très bien rempli sa tâche durant les derniers trois mois.

Le conseil municipal a adopté, en deuxième lecture, le règlement d'emprunt no 886 concernant l'achat d'outillage et de machinerie pour l'entretien des rues de la ville. Ce règlement sera soumis à l'assemblée des électeurs le 24 août. A cette occasion, si il n'y a pas d'objections formulées, le règlement sera en force, et la ville sera autorisée, sous forme d'émissions d'obligations, à effectuer un emprunt de \$60,000. Les deux dépenses principales d'outillage sont les suivantes: une rétrocamion sur pneumatiques, de \$20,000, et un camion de 5 tonnes, d'une valeur de \$10,500.

Le conseil municipal a procédé à la nomination d'un nouveau maire suppléant pour le trimestre débutant dans quinze jours. Il s'agit de M. Raymond Luneau, qui remplacera le conseiller Laval Allard à ce poste. Le maire Philippe Bernier a tenu à souligner que M. Allard avait très bien rempli sa tâche durant les derniers trois mois.

Le conseil municipal a adopté, en deuxième lecture, le règlement d'emprunt no 886 concernant l'achat d'outillage et de machinerie pour l'entretien des rues de la ville. Ce règlement sera soumis à l'assemblée des électeurs le 24 août. A cette occasion, si il n'y a pas d'objections formulées, le règlement sera en force, et la ville sera autorisée, sous forme d'émissions d'obligations, à effectuer un emprunt de \$60,000. Les deux dépenses principales d'outillage sont les suivantes: une rétrocamion sur pneumatiques, de \$20,000, et un camion de 5 tonnes, d'une valeur de \$10,500.

Le conseil municipal a procédé à la nomination d'un nouveau maire suppléant pour le trimestre débutant dans quinze jours. Il s'agit de M. Raymond Luneau, qui remplacera le conseiller Laval Allard à ce poste. Le maire Philippe Bernier a tenu à souligner que M. Allard avait très bien rempli sa tâche durant les derniers trois mois.

Le conseil municipal a adopté, en deuxième lecture, le règlement d'emprunt no 886 concernant l'achat d'outillage et de machinerie pour l'entretien des rues de la ville. Ce règlement sera soumis à l'assemblée des électeurs le 24 août. A cette occasion, si il n'y a pas d'objections formulées, le règlement sera en force, et la ville sera autorisée, sous forme d'émissions d'obligations, à effectuer un emprunt de \$60,000. Les deux dépenses principales d'outillage sont les suivantes: une rétrocamion sur pneumatiques, de \$20,000, et un camion de 5 tonnes, d'une valeur de \$10,500.

Le conseil municipal a procédé à la nomination d'un nouveau maire suppléant pour le trimestre débutant dans quinze jours. Il s'agit de M. Raymond Luneau, qui remplacera le conseiller Laval Allard à ce poste. Le maire Philippe Bernier a tenu à souligner que M. Allard avait très bien rempli sa tâche durant les derniers trois mois.

Le conseil municipal a adopté, en deuxième lecture, le règlement d'emprunt no 886 concernant l'achat d'outillage et de machinerie pour l'entretien des rues de la ville. Ce règlement sera soumis à l'assemblée des électeurs le 24 août. A cette occasion, si il n'y a pas d'objections formulées, le règlement sera en force, et la ville sera autorisée, sous forme d'émissions d'obligations, à effectuer un emprunt de \$60,000. Les deux dépenses principales d'outillage sont les suivantes: une rétrocamion sur pneumatiques, de \$20,000, et un camion de 5 tonnes, d'une valeur de \$10,500.

Le conseil municipal a procédé à la nomination d'un nouveau maire suppléant pour le trimestre débutant dans quinze jours. Il s'agit de M. Raymond Luneau, qui remplacera le conseiller Laval Allard à ce poste. Le maire Philippe Bernier a tenu à souligner que M. Allard avait très bien rempli sa tâche durant les derniers trois mois.

Le conseil municipal a adopté, en deuxième lecture, le règlement d'emprunt no 886 concernant l'achat d'outillage et de machinerie pour l'entretien des rues de la ville. Ce règlement sera soumis à l'assemblée des électeurs le 24 août. A

En quelques lignes

VICTORIAVILLE. — On avait contremandé le déjeuner Optimiste d'hier matin, en raison de la tenue du tournoi de golf, samedi dernier. Gilles Hébert, qui n'en avait pas été informé, et un journaliste de La Tribune, ont quand même tenu cette rencontre.

On parle de plus en plus des prochaines élections municipales à Victoriaville. Les commentaires vont bon train, de même que les rumeurs concernant différentes candidatures "surprises".

C'est hier soir que débutait, à la salle des Syndicats nationaux, rue de l'Ermitage, l'exposition des œuvres d'artistes, exécutées par les dames du Cercle des Fermières, au cours de l'année. Le public peut visiter cette exposition toute la journée, aujourd'hui.

Les membres du club Kiwanis de Victoriaville se réunissent ce midi, à l'hôtel Manoir Victoria, pour leur rencontre hebdomadaire. On discutera alors de l'organisation de la prochaine campagne de charité prévue pour la fin de septembre.

Les membres du club Cobra de Victoriaville se sont réunis hier soir. On a discuté de la tenue de l'épichette de bié d'Inde prévue pour samedi prochain et du rallye des journalistes qui doit avoir lieu le 13 septembre.

C'est demain que se tient le tournoi de golf annuel des clubs sociaux, au club de golf de Victoriaville. Chaque année, membres Elans, Chevaliers de Colomb, Lions, Richelieu, Optimistes, Kiwanis et Aramis se rencontrent pour une ronde amicale.

Le grand tournoi de balle-molle provincial prévu pour les 14, 15 et 16 août à Victoriaville, doit être un succès. On ne le moins si l'on accorde foi aux commentaires des organisateurs, à deux jours de l'ouverture du tournoi.

Notre confrère Benoît Aubry est de retour de vacances. Il songe à se procurer une nouvelle voiture; la sienne aurait été incapable de soutenir le rythme qu'on lui a imposé durant la dernière semaine.

Des billets en vue du prochain festival pop de Ste-Croix de Lotbinière sont en vente à Victoriaville. Malgré la publicité à l'effet que cette activité serait remise indéfiniment, on a quand même vendu des billets.

Le club de golf de Victoriaville donne, cet après-midi, une conférence de presse concernant le tournoi pro-amateur O'Keefe, qui sera disputé les 29 et 30 août. M. Yvon Bonin, gérant de la promotion de la brasserie O'Keefe, assistera à cette rencontre.

Clinique sur les plantes fourragères

WARWICK. (ML) — Une clinique portant sur la culture de plantes fourragères se tient aujourd'hui à la ferme de M. Gérard Pénin, de Warwick, à compter de 10 heures à 14 heures.

L'agronome Guy Beauregard, chargé de la mise en place de ce programme d'information, compte recevoir plus de 30 éleveurs. Le ministère de l'Agriculture de la province de Québec sera représenté.

présenté lors de cette session. M. J. René Paradis, agronome de Nicolet sera au nombre des invités qui traiteront de la luzerne et autres plantes. Une seconde clinique, à peu près antérieure, doit avoir lieu au cours de l'après-midi à Victoriaville.

La ferme de M. Pénin est située sur la route 5, à mi-chemin entre Victoriaville et Warwick.

Ligue de fer: trois parties

WARWICK. (JR) — Trois parties étaient disputées dans la ligue de fer lundi soir. Dans la première partie, Warwick Radio TV a disputé du club Auberge des Bois-Francs 9-0. Dans la deuxième partie, Dominion Comb est sorti vainqueur du Mayrand et Frères, 6-3. Et enfin, le St-Albert Trans-Québec a disputé du club P. Avoine Inc., 5-4.

Le classement de la ligue de fer se lit comme suit: Mayrand et Frères Inc., 48 points; Dominion Comb et Novelties, et Warwick Radio TV, 43 points chacun; St-Albert Trans-Québec, 40 points; P. Avoine Inc., 30 points et Auberge des Bois-Francs, 12 points. Les parties de la ligue de fer de Warwick ont lieu tous les lundis soir.

Grand tournoi de croquet

WARWICK. (JR) — Un grand tournoi de croquet est organisé, en fin de semaine, à Warwick. Cette compétition, qui se déroulera les 15 et 16 août est commanditée par la brasserie Molson, dont M. Ben Mathieu est le représentant pour la région des Bois-Francs. Plus de \$400 en bourse et trophées seront remis aux différents gagnants.

Ce tournoi est sanctionné par l'Association de croquet provincial du Québec, et quatre jeux seront à la disposition des joueurs pour ces deux jours. Les inscriptions se feront de 14 heures à 22 heures, le 15 août et le coût sera de \$5 par équipe de deux joueurs. Les gens qui désirent obtenir de plus amples renseignements peuvent le faire en communiquant avec MM. Yvon Desrochers ou Blonfin Plourde.

Ce tournoi provincial de croquet se jouera durant deux jours sans interruption. Il est présidé par M. Fernand Perreault, entraîneur des amateurs, et sera donc cordialement invités à assister en grand nombre à la compétition.

Dans les ligues de balle molle: Intersyndicale et Intercommerciale

VICTORIAVILLE. (JR) — Deux parties étaient disputées, lundi soir, dans la ligue Intersyndicale du président Fernand Morin. Dans la première partie, le club Rubin a difficilement vaincu la Cie Jutra, au pointage de 8-7. Pour les vainqueurs: 8 points, 11 coups sûrs, 2 erreurs et 5 hommes laissés sur les sentiers. Pour Jutra: 7 points, 6 coups sûrs, une erreur, et également 5 hommes laissés sur les sentiers. Le lanceur gagnant est Serge Bour. Le beau, et le perdant Denis Rheault. Jacques Allaire et Yvon Labrecque ont frappé des circuits dans cette partie.

Dans l'autre partie, le programme, le club Lemay Auto a écrasé le club Raoul Sauzier au pointage de 21-3. Le sommaire se lit comme suit: Lemay Auto, 21 points, 22 coups sûrs, 1 erreur et 10 hommes laissés sur les sentiers. Pour le Raoul Sauzier, 3 points, 8 coups sûrs, 3 erreurs et 6 hommes abandonnés sur les sentiers. Denis Mailhot a décroché la victoire, et Jean-Pierre Martin a subi la défaite. Les meilleurs frappeurs dans cette partie furent Pierre-Paul Alain, Yvan Gauthier et Gaëtan Morin.

Dans la ligue Intercommerciale, deux parties furent également disputées lundi soir. Le Carignan Texaco a disputé du Lucky One 11-6, et Paul Buisnières a remporté la victoire au monticule. Le lanceur perdant a été Jean-Denis Croteau. Dans l'autre partie, le magasin Lassalle a vaincu la Caisse Pop de Victoriaville, 14-10. Guy Dupuis a remporté la victoire et Jacques Hénault a été crédité de la défaite.

Nominations ecclésiastiques

VICTORIAVILLE. (ML) — L'évêque Albert Martin, du diocèse de Nicolet, vient d'annoncer la nomination de Mgr Edgar Foucault, ancienement de Drummondville, à la cure de la paroisse St-Paul de Chester. Cette nomination vaut jusqu'au 30 juillet 1976.

A St-Marys de Victoriaville: M. Raymond Auger, curé, Julien Lefebvre, Gilles Deneau, Jean-Luc Pinard, Jean-Claude Bergeron et Gilles Rheault. Ce dernier, tout en étant responsable de la pastorale au Collège de Victoriaville, s'occupera de la chapelle Mgr Milet.

La nomination de M. Raymond Auger à la cure de la paroisse St-Marys Canadiens vaut jusqu'au 11 août 1976.

M. Jacques L'Allier, curé de Précieux-Sang, est nommé di-

recteur spirituel du Grand séminaire et directeur de l'Office diocésain du clergé.

L'abbé Gérard Descôteaux, aumônier des Frères du Sacré-Cœur d'Arthabaska, est nommé assistant à St-Patrice de Tingwick. L'abbé Jean-Marie Courchesne est nommé curé de Ste-Cécile, et s'occupera de la pastorale au secondaire, à Manseau et à Ste-Françoise, tout en conservant son rôle de coordinateur de la catéchèse à l'élémentaire; cette nomination vaut jusqu'au 26 août 1976.

L'abbé Camille Gardner, vicaire à St-Pierre et Paul, est nommé vicaire de la paroisse Notre-Dame de l'Assomption, de Victoriaville. L'abbé Jacques Ferland, professeur, ira aux études en morale, à la faculté de Théologie de l'Université de Montréal.

Le premier prix de l'exposition du meuble de Montréal à une compagnie de Princeville: meubles en module

PRINCEVILLE. (ML) — La compagnie Princeville Furniture s'est vu décerner le premier prix de l'exposition du meuble de Montréal, grâce à la présentation des meubles en module "Modulex", création du dessinateur Michel Baril.

Le gérant de Princeville Furniture, M. Roland Séguin, a reçu le prix "Villie-Marie", lundi soir, à l'oc-

casion d'un banquet réunissant tous les participants de cette grande exposition.

Le prix a été décerné à Princeville Furniture pour la présentation des modules Modulex dont on a signalé la grande versatilité, le choix de couleurs agréables et la valeur des aménagements. Ces modules permettent de construire et transformer,

à volonté, un lit, une table de nuit, un cabinet à boisson, un bureau, à partir des mêmes pièces.

Il s'agit donc d'une idée révolutionnaire qui sera certes fort populaire. Le créateur de ces modules, M. Michel Baril, a fait lui-même la présentation de ce produit, à titre de responsable des expositions chez Princeville Furniture. Il était secondé de Pierre Béliveau.

Cette compagnie de Princeville emploie plus de 300 ouvriers, et sa production est répartie dans quatre usines différentes. Les modules "Modulex" sont construits à Princeville même. Cette compagnie participe aux expositions de meubles dans tout le Canada, depuis toujours. Il s'agit du plus important prix jamais décroché par cette entreprise.

Un quart de siècle d'activités...



UNE ENTREPRISE INDUSTRIELLE de Princeville en est à sa 25ème année d'activités. En effet, c'est en 1945 qu'était fondé Princeville Hosiery Mills Ltd. et que les opérations commencèrent dans le domaine du tricot. Les produits de cette firme sont maintenant expédiés partout au Canada, et même exportés à l'étranger. A l'occasion de ce jubilé d'argent, un hommage particulier a été rendu par la direction aux pionniers de l'entreprise. Dans l'ordre habituel, sur la photo ci-dessus, on remarque: M. Jean-Louis Baril, fils du directeur-fondateur, qui dirige le bureau depuis quelques années déjà; M. Romeo Sévigny, chef d'équipes et technicien, à l'oeuvre depuis les premières années d'opération; M. Conrad Cormier, directeur général de la production depuis plus de 20 ans; M. Roger Baril, président de Princeville Hosiery Mills Ltd., qui voit au développement de l'entreprise depuis un quart de siècle; M. Euclide Duhaime, au travail depuis près de 25 ans comme chef teinturier, et responsable du département de la finition.

(Photo La Tribune)

Cours d'infirmière auxiliaire à la régionale dès septembre

VICTORIAVILLE. (ML) — Au terme de pourparlers qui durent depuis deux ans, la commission scolaire Régionale des Bois-Francs offrira, dès septembre, le cours d'infirmière en nursing.

Cette nouvelle, qui sera certes bien accueillie, a été annoncée conjointement, hier matin par le directeur des études, Gilles Desrochers, et Normand Poisson, directeur du Service d'orientation à la Régionale.

Dès cette année, 20 candidatures (17 filles, 3 garçons) seront retenues. Un mécanisme de sélection a été élaboré, car on compte recevoir environ 150 candidatures. C'est la première année que le cours d'infirmière auxiliaire sera offert dans la région.

Certaines institutions dispensaient cet enseignement à Thetford Mines, Nicolet et St-Ferdinand. Il était évidemment difficile pour les jeunes de Vic-

toriaville et la région de se faire admettre dans ces institutions, qui suffisaient à peine à satisfaire la demande locale. De même, à la Régionale des Bois-Francs, on accordera la priorité aux jeunes garçons et filles de ce territoire. Des protocoles déterminent le nombre des candidatures de Plessisville, Warwick, Princeville, Victoriaville, Arthabaska, etc.

Les ententes permettant le cours sont intervenues, d'une part entre le ministère de l'Éducation et les ministères de la Santé, et d'autre part entre l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska et la commission scolaire Régionale.

Les cours d'admission d'ordre académique sont au niveau du secondaire III. L'élève devra avoir complété et réussi ce niveau en obtenant les minima suivants: en physique, 65 pour cent; mathématiques 31 et 33, 70 et 60 pour

cent, respectivement; chimie 33, 65 pour cent; français 31 ou 32, à 60 pour cent et anglais 31 ou 32, à 60 pour cent. On tiendra également compte de la motivation des candidats. Un examen d'aptitudes personnelles aura lieu le vendredi 21 août, à 9 heures, à l'école Albert Messette, en matinée. Dans une pré-sélection, on retiendra 30 candidatures, soit 25 filles et 5 garçons. Par entrevue personnelle, seront définitivement retenues 20 candidatures, soit 17 filles et 3 garçons.

La partie théorique du cours de 2 ans se donnera au Journé d'Arthabaska. Les cours comprennent également 60 pour cent de pratique, qui se fera à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska. Pour de plus amples informations, on est prié de communiquer avec M. Normand Poisson, au Service d'orientation de la Régionale des Bois-Francs.



REINE — Mme Joseph Richotte, Reine du Festival de l'Age d'Or, est mère de six enfants et de 17 petits-enfants. D'une personnalité riche et accueillante, Mme Richotte excelle dans le tricot et la couture. Ses doigts agiles manient le crochet d'ou elle tire de réels petits trésors. Responsable des parties de bingo de chaque semaine, elle gagne la sympathie de tous par sa gaieté et son enthousiasme.

(Photo La Tribune, Drummondville)

Huguette Rousseau remporte le field-day annuel féminin du club de Victoriaville

VICTORIAVILLE. (JR) — Huguette Rousseau, du club Ki-8-EB de Trois-Rivières a remporté le Field-day annuel féminin du club de Victoriaville, hier, en roulant une ronde de 86. Elle a devancé sa plus proche rivale, Jeannine Giroux, de Victoriaville, par cinq coups. Dans la classe B le premier rang est allé à Jeanne-D'Arc Sévigny, d'Arthabaska et dans la classe C le même honneur à France Cloutier, avec un pointage de 100.

Au pointage net, la première place de la classe A à Louise Thibault, avec 71. Dans les classes B et C, Monique Morency, de Plessisville, y est allée d'un 70, et Jackie Boilard d'Arthabaska, a mérité 67. Plus de 115 participantes ont pris part au tournoi d'hier, sous la responsabilité du comité féminin dirigé par Gisèle Hébert et la capitaine Huguette Michelin.

Voici les pointages des trois premières de chaque catégorie:

Résultats à la balle molle

VICTORIAVILLE. (JR) — Le club Forand Auto, champion de la saison régulière de la ligue de balle-molle Régionale des Bois-Francs, a bien commencé les séries éliminatoires en disposant du club Vétéran Central par le pointage de 15-4 hier soir, au stade de balle-molle de Plessisville. Michel Poirier et André Lévesque ont dirigé l'attaque des vainqueurs en frappant chacun un circuit.

Le sommaire de la rencontre révèle pour le Forand Auto à 15 points, 11 coups sûrs, 2 erreurs et 7 hommes laissés sur les sentiers. Pour le Vétéran Central, 4 points, 7 coups sûrs, 2 erreurs et 7 hommes laissés sur les sentiers. Le lanceur gagnant a été Jean-Guy Bolduc avec aucun retrait sur des prises, et 4 passes gratuites. Le perdant a été Michel Blouin, avec deux retraits sur trois prises, et 11 buts sur balles.

Dans la ligue Intersyndicale de Victoriaville, l'Escierie Bernard a disputé du Syndicat du Vêtement, 3-2. Pour les vainqueurs: 3 points, 7 coups sûrs, 4 erreurs et 6 hommes laissés sur les sentiers. Pour les perdants: 2 points, 7 coups sûrs,

2 erreurs et 9 hommes laissés sur les sentiers. Le lanceur gagnant fut Marcel Turcotte, et le perdant Yvon Turcotte.

Enfin, dans la ligue Intercommerciale, le Carignan Texaco a disputé de la Caisse Pop de Victoriaville par le pointage de 11-6. Le lanceur gagnant a été Paul Buisnières et le perdant Renald Savaria.

Coaticook en bref

COATICOOK. (RR) — Un tournoi de balle-molle féminin se tiendra en fin de semaine au stade municipal de Coaticook... plusieurs équipes sont attendues pour ce tournoi dont les profits seront versés à l'organisation du baseball mineur.

L'unité mobile du ministère de la Santé et la Pêche sera à Coaticook les 29 et 30 août pour se mettre à la disposition des chasseurs qui auraient des carabines à faire ajuster. Le 29, les chasseurs seront reçus entre 9 heures du matin et 6 heures du soir. Le 30 l'unité sera en service entre 9 h du matin et 3 h de l'après-midi. Tous ce que les chasseurs doivent apporter sont leurs carabines et des munitions. Le tout est gratuit.

Des cliniques de puériculture seront tenues aujourd'hui entre 2 et 3 h à l'école de Dixville et demain, jeudi à l'école de Kingscroft de 2 à 3 heures.

Une bonne partie des Ojétiés de Coaticook manquent à l'appel sur le terrain de l'OTJ depuis le début de la semaine et pour cause... La plupart sont partis en camping en pleine nature... C'est une heureuse initiative des organisateurs de l'OTJ.

Un directeur des services pédagogiques en service à Princeville: M. H. P. Hamel

PRINCEVILLE. (GAB) — Un directeur des services pédagogiques est maintenant en fonction à la commission scolaire de Princeville. Ce responsable est M. Henri-Paul Hamel, de Victoriaville. M. Hamel était auparavant à l'emploi de la commission scolaire régionale des Bois-Francs. Ce premier titulaire en charge des services pédagogiques à la commission scolaire de Princeville est déjà au travail en vue de compléter la préparation de la prochaine année. M. Henri-Paul Hamel aura 1,428 élèves du niveau élémentaire sous sa juridiction, en 1970-71.

Mathématiques modernes

L'enseignement des mathématiques modernes a retenu l'attention des autorités de la commission scolaire de Princeville pour la prochaine année. Des membres du personnel enseignant ont suivi des cours spéciaux en vue de donner cet enseignement. Près de 200 élèves de première année profiteront de ces cours en 1970-71. L'enseignement des mathématiques modernes se poursuivra les années suivantes, à mesure que les jeunes monteront de classe. La mise en application d'une telle initiative était à l'étude depuis un certain temps, à la commission scolaire de Princeville.

Les finances

Les commissaires ont fait un examen de la situation financière, dont un état leur a été présenté par le secrétaire-trésorier, M. Georges Crête, lors de l'assemblée régulière du mois d'août. Il a été convenu de retarder le paiement de factures dues pour un montant assez important: l'argent manque et on attend toujours de Québec d'importantes subventions en vue de recevoir pour 1969-70, subventions régulières, et pour lesquelles des confirmations sont reçues.

En l'absence de M. Hervé Boudreau, président, c'est le Dr. Marc St-Hilaire qui a dirigé les délibérations de cette assemblée. Mme Pierrette Plamondon, ainsi que MM. Eusebe Allard, Charles Boisvert, Lionel Provencher (St-Louis de Blandford) et M. Hégésippe Hamel (St-Norbert d'Arthabaska), commissaires, étaient tous présents à la séance.

Nouveau vol de fil de cuivre

VICTORIAVILLE. (ML) — Un nouveau vol de fil de cuivre a été signalé aux entrepôts de l'Hydro-Québec, rue du Filtré, à Victoriaville.

La marchandise volée est d'une valeur estimée à \$380. On fait enquête à ce sujet. Le ou les voleurs ont dérobé une bobine de fil de 19 brins. Ils auraient ensuite tiré le butin volé à l'extérieur, sous la clôture.

Les portes de la clôture qui entoure le terrain n'ont pas été touchées. On croit que le voleur s'est glissé sous la barrière.

Plessisville "loge un prof" à la suite d'une rencontre Pee Wee

PLESSISVILLE. (GAB) — Les participants et les joueurs ont manifesté beaucoup d'enthousiasme, tout au long de la journée qui a marqué, à Plessisville, les quarts de finales régionales dans le baseball mineur, au programme des Jeux du Québec. Les catégories en lice étaient: "Moustiques", "Bantams", "Pee-Wee" et "Midget". Pour la circonstance, Plessisville recevait les clubs de Victoriaville au stade municipal. La dernière rencontre de la journée mettait aux prises les équipes "Pee-Wee". A la suite de cette rencontre, Plessisville a "logé un prof" parce que des cartes de joueurs du Victoriaville n'étaient pas certifiées par le registraire.

Partie "Pee Wee" — Dans cette toute entre "Pee-Wee", les visiteurs ont remporté la victoire par le compte de 5 à 3. Victoriaville a réussi 5 points, frappé 8 coups sûrs et commis 2 erreurs. Pour Plessisville, le résultat de la rencontre est: 3 points, 2 coups sûrs et une erreur. Pierre Roux a lancé pour les vainqueurs alors que Ghislain Breton occupait le monticule pour Plessisville. Louis Paris des visiteurs, a frappé deux coups sûrs et deux apparitions au bâton, dont l'un a donné un circuit.

"Moustiques" — Dans la catégorie "Moustique", Plessisville a remporté la victoire par 5 contre 1. Les vainqueurs ont frappé 10 coups sûrs et commis trois erreurs. Quant aux joueurs du Victoriaville, ils ont réussi 3 coups sûrs et commis une seule erreur. Luc Tremblay occupait le monticule pour Plessisville et Pierre Bergeron pour les perdants. Chez les gagnants, Yves Demers s'est mis en évidence en frappant 2 coups sûrs en 3 présences au bâton, exploit qui a été répété par Orlé Côté, également de l'équipe de Plessisville.

"Bantams" — Victoriaville a difficilement remporté une victoire dans la catégorie "Bantams", en comptant 3 points contre 2 pour Plessisville. Ce quart de finale au baseball mineur, dans les Jeux du Québec, à Plessisville, était sous la direction générale de MM. Normand Isabelle, du Service de la récréation de la ville de l'Érable, Michel Blais et Gaëtan Préreux. Les positions pour être représentés au congrès de l'Association des techniques de l'eau. Trois membres de la commission municipale de l'eau de Plessisville ont été autorisés à assister à ce congrès, qui se tient à Montréal du 8 au 16 août.

Augmentation de salaire pour les policiers supplémentaires

PLESSISVILLE. (G.A.B.) — Une augmentation de \$0.25 l'heure a été accordée aux policiers supplémentaires de Plessisville. Cette décision a été prise par le maire Rosaire Côté et ses collègues du Conseil municipal afin d'apporter un certain équilibre entre la rémunération payée aux policiers réguliers et à ceux qui ne travaillent qu'à temps partiel. Cinq hommes font régulièrement partie du service de la police de Plessisville; quant

aux supplémentaires, on en compte quatre ou cinq à qui on fait appel selon les besoins. Délégués au congrès — Le conseil municipal urbain de Plessisville a pris les positions pour être représentés au congrès de l'Association des techniques de l'eau. Trois membres de la commission municipale de l'eau de Plessisville ont été autorisés à assister à ce congrès, qui se tient à Montréal du 8 au 16 août.

Les Optimistes de Plessisville fêtent leur 2ème anniversaire le 17 octobre

PLESSISVILLE. (GAB) — La date du 17 octobre a été choisie par les Optimistes de Plessisville pour la manifestation qui marquera le 2e anniversaire de fondation du club. Les services d'un corps musical de Drummondville sont déjà retenus pour cet événement. Par ailleurs, les Optimistes de Plessisville ont appris que le lieutenant-gouverneur de leur zone dans le district Est-Ontario-Québec-Maritimes, M. Robert Laine, de Victoriaville, s'était classé 6e pour les activités des postes, en devoir à ces postes.

Ce concours consiste en un questionnaire sur le club, sa date de fondation, ses responsables, etc. Le directeur du service de la publicité des Optimistes locaux, M. Gérard Lessard, a accepté de recevoir les réponses en rapport avec ce concours original.

Tournoi régional de fer

ST-LOUIS DE BLANDFORD (G.A.B.) — Un tournoi régional de fer est en voie d'organisation à St-Louis de Blandford. Les inscriptions sont reçues des participants par les promoteurs de cette initiative. Ces derniers sont M. Lionel Marchand, président de l'Organisation des terrains de jeux de la localité, ainsi que MM. Pierre Vezeau et Serge Vezeau. La date du dimanche 22 août a été choisie pour cette compétition à laquelle les femmes, aussi bien que les hommes, peuvent prendre part. Les concurrents seront à l'oeuvre sur les terrains situés près de l'église, et le tournoi sera inauguré vers une heure de l'après-midi. Grâce à la générosité de plusieurs commanditaires, des bourses seront attribuées aux vainqueurs, et des prix de présence distribués à la même occasion.



DUCHESSE — Mme Lucien Vincent habite le Pavillon Georges-Frédéric depuis trois ans. Elle a été mariée trois fois. Mme Vincent aime jouer au cartes et son passe-temps favori est le tricot. Excellente cuisinière, Mme Vincent possède une recette particulière pour le sucre à la crème. Dans sa jeunesse son sport préféré était le patinage.

(Photo La Tribune, Drummondville)

Premier prix de l'exposition du meuble de Montréal à une firme de Princeville (p. 5)

Cours d'infirmière
auxiliaire dès le
mois de septembre à
la régionale (page 5)

VICTORIAVILLE

PLESSISVILLE — PRINCEVILLE
ARTHABASKA — WARWICK

LA TRIBUNE

LE QUOTIDIEN DES BOIS-FRANCS

"Le rodéo Optimiste de
Victoriaville aura lieu les
29 et 30 août"

61e ANNÉE — No 147

SHERBROOKE, MERCREDI, 12 AOUT 1970

★ ★ ★ 10 CENTS

L'assurance-maladie au Québec

Pas en vigueur le 1er septembre

Nouvelles brèves

Drogues dans le filet

MARSEILLE, (AFP) — La police française a réussi un nouveau coup de filet en arrêtant, hier, trois trafiquants et en saisissant 65 livres de morphine base, d'une valeur de \$35.000.

Les policiers suivaient les trafiquants depuis le 25 juillet dernier. C'est à cette date, en effet, qu'était arrivé dans la ville de Marseille, Thahr Hassen Jamil, 45 ans, domicilié à Beyrouth.

En arrêtant les trafiquants, les policiers ont saisi la drogue, répartie en 60 sachets de 500 grammes.

Les trois petits cochons

LONDRES, (AFP) — Trois petits cochons québécois sont nés dans le Surrey, a annoncé fièrement mardi le ministre britannique de l'Agriculture, la maman truie et les porcelets se portent bien.

Il n'y aurait rien d'extraordinaire dans cette naissance si les trois suidés n'avaient été conçus et portés quelques jours par une autre truie, à Hull, près d'Ottawa. Avec des précautions, infinies les oeufs fertilisés ont été transportés dans un tissu de culture pour être implantés, à 3.000 milles de leur lieu de conception, sur la truie anglaise.

Aucun lien de parenté

WASHINGTON, (AFP) — La Maison blanche a désavoué publiquement hier, tout lien de parenté avec un rapport officiel sur la pornographie dont on attend la publication dans les jours à venir. Selon certains comptes rendus de presse, les auteurs du rapport incriminé sont arrivés à la conclusion qu'il n'existe aucun rapport de cause à effet entre la prolifération du nombre des publications, films ou annonces obscènes et l'augmentation du nombre des délits de caractère sexuel.

"La Maison blanche est de l'avis contraire", a déclaré à ce sujet le porte-parole du président Nixon, et si les comptes rendus de la presse sont exacts, "il est permis de dire que le point de vue de cette administration sera opposé à celui des auteurs du rapport".

Mme Chiang Ching malade

HONG KONG, (AFP) — Mme Chiang Ching, épouse du président Mao Tse-Toung, serait dans un état de santé critique à la suite d'une rechute d'une maladie cérébrale, rapportait hier un journal de Hong Kong.

Le journal, qui cite les témoignages de voyageurs venus de Chine, précise que Mme Chiang Ching n'a pas pris part aux manifestations officielles depuis deux semaines.

Selon les voyageurs, la population de Pékin, qui sait que les médecins tiennent des consultations quotidiennes au sujet de l'épouse du président, a été très émue de cette nouvelle.

Mme Chiang Ching, âgée de 56 ans, avait déjà eu une maladie cérébrale il y a quelques années et avait subi une opération tenue secrète en 1964. Depuis, elle portait toujours un chapeau en public.

Conférence à huis clos

OTTAWA, (PC) — La cinquième conférence fédérale-provinciale sur la Constitution aura lieu du 14 au 16 septembre, a-t-on appris hier de source officielle. La conférence se déroulera par ailleurs à huis clos.

Les deux premières journées de la conférence seront consacrées à la révision de la Constitution, tandis qu'au cours de la dernière journée, on passera en revue les questions de relations fédérales-provinciales, et en particulier les propositions fédérales sur la révision du système fiscal.

Course à la fraîcheur...



Quand le mercure joue aux environs de 90 degrés, tous les moyens sont bons pour se rafraîchir. Ces deux jeunes Torontois ont pensé qu'il n'y avait rien de mieux qu'une baignade à dos de cheval. (Téléphoto PC)

A l'aéroport de l'Ancienne Lorette

Vol éclair de près de \$200,000 sans coup de feu ni violence...

QUEBEC, (PC) — Sept hommes masqués et armés de mitraillettes et de revolvers ont réalisé un vol à la vitesse d'un éclair, mardi matin, à l'aéroport de l'Ancienne Lorette, près de Québec, prenant la fuite avec 23 sacs de courrier contenant une somme d'argent qui était évaluée, hier soir, à entre \$200.000 et \$1 million.

Toutefois, personne n'a été blessé ni molesté et aucun coup de feu n'a été tiré au cours du vol.

Premier rapport

Selon les premiers rapports, le montant de l'argent volé était estimé à \$1 million, mais un porte-parole du bureau de poste de Montréal a déclaré par la suite qu'il ne dépasserait peut-être pas les \$200.000.

Le porte-parole n'a toutefois pas voulu être cité.

Le premier chiffre de \$1 million avait été avancé par le lieutenant Bernard Grenier, de l'escouade des vols à main armée de la Sûreté du Québec, qui avait précisé que tout l'argent et des liasses étaient dans des sacs scellés devant être livrés à des succursales bancaires de Québec et de la région.

Selon le lieutenant Bernier, il faudra peut-être une quinzaine de jours pour établir le montant exact du vol.

Quelques mois

Pour sa part, M. J.-Aimé Couture, inspecteur du ministère des Postes, a confirmé qu'il sera difficile d'établir le montant du vol et que cela peut même prendre quelques mois.

Selon le lieutenant Grenier, une centaine d'hommes participent aux recherches qui demeurent encore vaines au milieu de l'après-midi, même si tout avait été mis en branle et si on avait utilisé des hélicoptères dans l'espoir de retracer les cinq malfaiteurs.

Le vol, qui a été perpétré avec une synchronisation parfaite, en deux minutes, a été réussi par cinq hommes armés de mitraillettes, la figure recouverte de bas de nylon, un peu après 7h, mardi matin, soit quelques minutes après l'arrivée du vol 350 d'Air Canada.

En trombe

Les passagers étaient descendus de l'appareil et les poches aux bagages avaient été complètes le déchargement de quelque 50 sacs de malle lorsque les bandits sont descendus en trombe de deux automobiles, pénétrant jusqu'à l'intérieur où, suivant l'habitude, tous les sacs de malle avaient été déposés sur une wagonnette.

C'est là qu'un camion postal de

la firme H.O. Grenier, conduit par M. Albert Larocque, ainsi qu'un camion de la Brink's venaient chercher les sacs.

Lorsque les cinq malfaiteurs sont arrivés sur les lieux, M. Larocque avait pris possession des 27 sacs de courrier ordinaire tandis que les 23 sacs renfermant de l'argent se trouvaient sur la wagonnette, en attendant l'arrivée du camion de la Brink's Express qui était en retard sur son horaire.

Arrivée

A leur arrivée à l'aéroport avec 27 minutes de retard, les agents de la Brink's ont appris que les 23 sacs avaient été enlevés.

Une crevasse due à une clou les avait retardés. Il a fallu à peine deux minutes aux bandits pour s'emparer des sacs. Bravant leurs mitraillettes en direction des quelques préposés aux bagages, ils ont ordonné à ces derniers de ne faire aucun geste. L'un d'entre eux qui se trouvait plus près de la wagonnette et de l'avion, Lionel Couture, a été forcé de se coucher sur le pavé.

Plus tard, en racontant aux enquêteurs les événements dont il venait d'être témoin, il a dit, la voix encore tremblante d'émotion qu'il avait cru sa fin proche.

Annulation de deux des six derniers vols Apollo

WASHINGTON, (AFP) — La NASA a confirmé officiellement, mardi soir, qu'elle envisage sérieusement d'annuler deux des six derniers vols Apollo.

Cette mesure, précise l'agence spatiale, mettrait deux lanceurs Saturne-5 à la disposition de missions possibles de l'avenir telles que la mise sur orbite de stations spatiales permanentes.

Ce serait là une solution de rechange plus économique que les plans actuels qui prévoient le lancement d'équipages de trois astronautes, échelonnés d'Apollo-14 en janvier-février prochains jusqu'à Apollo-19, en 1974. Toujours selon le calendrier spatial en vigueur pour le moment un hiatus interviendrait en 1972 ou 1973. Cette période en principe doit être consacrée au lancement de trois équipes successives de trois pilotes qui, dans le cadre du programme Skylab, passeraient 28 puis 56 jours sur orbite terrestre à 270 milles au-dessus du globe.

Le plan plus économique d'annulation de deux vols Apollo prévoit après le lancement d'Apollo-14, le 31 janvier 1971, celui de 15, 16 et 17 à intervalles de six mois. Le dernier voyage du programme américain sur la lune aurait lieu de ce fait à la fin de 1972 ou au début de 1973.

Suivraient alors les trois randonnées orbitales Skylab après lesquelles vraisemblablement les astronautes de la NASA seraient mis au repos jusqu'à ce que l'Administration nationale de l'espace et le Congrès se mettent d'accord sur les prochains vols humains: vraisemblablement la mise sur orbite d'une station permanente, avec un "taxi-navette" pour la relève des équipages et l'envoi de ravitaillement et de matériel à destination de cette plate-forme.

Deux crapauds pris... dans l'espace

WASHINGTON, (AFP) — Après les chiens, les singes, les microbes, des crapauds et même des crapauds buffles, vont vivre en orbite de la Terre. Deux crapauds de cette espèce particulière seront en effet lancés le 19 août depuis la base de Wallops Island, en Virginie, à bord d'un satellite de 293 livres pour étudier les effets du déséquilibre sur l'homme au cours des voyages spatiaux. Cette espèce de crapauds présente en effet la caractéristique d'être dotée d'une oreille interne très proche de celle de l'homme. En étudiant les réactions causées par l'aplanissement et de brèves périodes de gravité relative créées à bord de leur véhicule spatial sur l'oreille interne de ces deux crapauds, les savants au sol, espèrent en apprendre beaucoup plus sur les conséquences pour l'homme de conditions identiques de vie dans l'espace.

Les parcomètres: ce qu'en pensent les gens de Magog et d'ailleurs

MAGOG, (Spéciale) — Une rapide enquête menée hier par LA TRIBUNE indique que les opinions sont partagées au sujet de l'installation de ces parcomètres, abondant ainsi dans le même sens que l'opinion exprimée hier dans LA TRIBUNE.

D'autres personnes croient cependant que l'entretien de ces places constitue un service pour lequel toute la population n'est pas obligée de payer. Ces gens se disent contributeurs de Magog et ils ne veulent pas être obligés de payer eux-mêmes pour des services dont ils ne bénéficient pas.

Toutefois, la plupart des personnes de cette opinion croient que l'installation de ces parcomètres n'était pas la meilleure façon d'exiger une "cotisation" de la part de ceux qui utilisent la place. On semble plutôt croire qu'une barrière payante aurait été plus facilement acceptable que ces parcomètres.

Comme le faisait remarquer une personne, si un touriste veut passer 10 heures sur la place, il devra déposer \$2.50 dans le parcomètre (au rythme de 25 sous par heure), alors qu'un billet de stationnement coûté par les policiers ne coûtera que \$1.

Ces gens ne croient pas également que l'élément touristique, c'est-à-dire l'argent laissé à Magog par les touris-

tes de passage, ne soient un facteur dont il faut tenir compte dans l'économie de Magog.

Pourtant, ceux qui s'opposent à l'installation des parcomètres prétendent le contraire et sont prêts à citer des chiffres à l'appui de leur opinion. Un citoyen a même affirmé que "sans les touristes, Magog serait en danger".

Ailleurs qu'à Magog, à Sherbrooke par exemple, les personnes interrogées ne sont absolument pas d'accord avec la politique de Magog d'installer ces parcomètres près du lac Memphrémagog.

Autres parcomètres

Toujours sur le même sujet, LA TRIBUNE a appris hier que la cité de Magog avait acheté 100 parcomètres supplémentaires à être installés eux aussi près du lac Memphrémagog.

La résolution originale du conseil municipal prévoyait l'achat de 288 parcomètres, qui ont effectivement été installés. En comité d'urgence, le conseil devait toutefois décider d'acheter 100 parcomètres supplémentaires. Ce fait est inconnu de la plupart des citoyens de Magog.

A noter que les échevins Gérard Longpré et Guy Beaudet se sont opposés à l'achat de ces 100 parcomètres supplémentaires, tout comme ils l'avaient fait pour les 288 premiers.

Il n'est pas impossible que toute l'affaire revienne bientôt devant le conseil municipal à la suite des développements des derniers jours.



AUJOURD'HUI DANS

LA TRIBUNE

● Un plus grand nombre de jeux forains à l'Exposition de Sherbrooke. page 3

● Deux hommes ont été accusés de meurtre à la suite d'un assassinat survenu à Ottawa. page 9

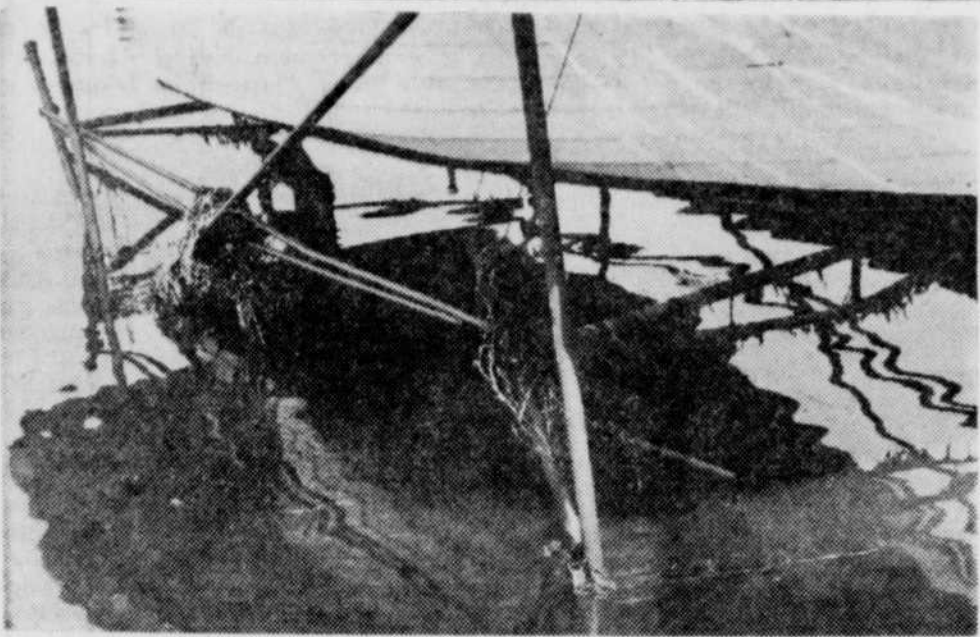
● Un visio-logiste s'oppose à la classification des élèves. page 18

● Linda Kasabian croyait qu'elle était une réelle sorcière. page 27



"Papa, j'aimerais suivre des cours de judo et de jiu-jitsu". (Annonces classées pages 32-33-34.)

	pages		pages
Comiques	32-33	Mots croisés	33
Décès et funérailles	34	Mot perdu	19
Editorial	6	Radio, TV et arts	16
Féminines	18-19	Sherbrooke et	
Finance	14	région	2-3-4-5
Horoscope	35	Sports	21-22-23-24



Les algues créent des problèmes pour les excursions en bateau. (Photo La Tribune, par Royal Roy)

LES ALGUES DU PETIT-LAC-MAGOG: PLUS EFFRAYANTES QUE DANGEREUSES

PETIT-LAC-MAGOG — Les algues créent présentement un problème au Petit-Lac-Magog, alors que les touristes s'effraient de la situation plus qu'il n'y a de danger.

Le maire de Katevale, M. Roméo Bélanger, a souligné que les autorités municipales de cet endroit attendent les résultats des pourparlers fédéral-provinciaux sur la pollution avant d'agir afin de ne pas entreprendre un travail qui pourrait s'avérer plus tard comme allant à l'encontre des décisions qui seront prises.

Par ailleurs, M. Bélanger ajoute: «il faudra que quelqu'un se décide d'agir d'une manière ou d'une autre.»

Epurateur

M. Bélanger est d'avis qu'avant d'épurer aux chalets, il faudrait commencer par la tête du lac, soit à la ville de Magog et à la Dominion Textile.

Le maire de Katevale a cependant soutenu que la ville de Magog, qui verse tous ces égouts dans le lac, est une source plus grande de pollution que la Dominion Textile. Cepen-

dant, il a fait remarquer que la compagnie pour sa part n'a aucun système pour épurer et jette des teintures et de la graisse dans les eaux.

Selon M. Bélanger, il faudrait que les municipalités environnantes portent plaintes contre la ville de Magog de façon à lui venir en aide pour réaliser son système d'épuration, projet qui est de l'ordre de \$3.5 millions, soit une entreprise bien au-delà des possibilités financières de Magog.

Par ailleurs, il a fait savoir que le comité anti-pollution avait l'intention de porter plainte contre la Dominion Textile en vertu de la loi fédérale contre la pollution, mais que ce comité ne l'a pas fait parce qu'il n'est pas encore incorporé. Le comité manquerait aussi de fonds et attendrait les résultats des discussions entre le fédéral et le provincial.

Le maire de Katevale a poursuivi en disant que le Petit Lac Magog est moins pollué que par les années passées, même s'il y a plus d'algues.

Il a terminé en disant que c'est également la première année que l'on en trouve au lac Massawippi.



M. Gaston Normandin nettoie le bord de la rive parsemée d'algues. (Photo La Tribune, Royal Roy)

M. Gilles Langlois réélu pour un autre mandat à la mairie de Deauville

DEAUVILLE — M. Gilles Langlois vient d'être réélu pour un nouveau mandat à la mairie de la municipalité de Deauville. Il a défait avec votes M. Jean Thibault, qui était candidat pour une deuxième reprise contre M. Langlois.

M. Langlois a recueilli 250 votes et son adversaire seulement 67. Un total de 321 personnes se sont présentées aux urnes et quatre bulletins ont été rejetés.

Le pourcentage des votants qui se sont prévalus de leurs droits s'établit à 60%.

Le vote a eu lieu lundi entre 3 h. p.m. et 10 h. p.m. au sous-sol de l'église.

M. Langlois siège au conseil de ville de Deauville comme échevin et comme maire depuis plus de 20 ans.

La mairie était le seul poste contesté au conseil municipal de Deauville.

Lors de la mise en candidature, M. Pat Perras a été réélu conseiller municipal sans opposition de même que M. P. H. Gravel.

Les autres membres du conseil de ville de Deauville sont MM. Gilles Routhier, Gilles Thibault, Maurice Rheault et Ernest Desmarais.

M. Marcel Rouleau, secrétaire-trésorier de la municipalité, agissait comme président de l'élection.



M. Gilles Langlois

L'hôpital d'Asbestos devra modifier sa charte en vue de l'érection d'un centre de santé

ASBESTOS, (Spécial) — La corporation de l'hôpital d'Asbestos devra modifier sa charte en vue de l'aménagement d'un centre de santé à Asbestos.

C'est ce qui ressort d'une lettre du sous-ministre de la Santé, le Dr Jacques Brunet.

Le changement devra être effectué parce que la charte qu'elle possède actuellement l'autorise uniquement à administrer un hôpital, mais non à en posséder un ou à le construire.

Le Dr Brunet souligne aussi que les plans et devis préparés par l'architecte de la corporation devront être revus en conformité avec les décisions définitives qui seront prises sous peu au niveau du ministère. De plus, la localisation et l'achat du terrain de l'hôpital devront être finalisés avec la municipalité. Il s'agit en fait des trois problèmes à résoudre sur le plan immé-

diat. Comme l'avait annoncé la Tribune, la lettre du Dr Brunet confirme que le principe de la construction d'un centre de santé est accepté. Ce centre de santé regroupera les services de santé en médecine préventive, en médecine industrielle et les services de bien-être social. Le centre de santé pourra offrir les services suivants: services d'ur-

gence, services externes de diagnostics et de traitement, services d'entraide, services d'obstétriques, de chirurgie mineure, etc.

On sait que dans une dizaine de jours une nouvelle déclaration doit être faite concernant la date des débuts de travaux de construction. Reste à savoir si la construction débutera en novembre ou en mars prochain.

ENQUETE ET AUTOPSIE EN RAPPORT AVEC LA MORT DE MME GOSSSELIN

MAGOG, (MC) — Le corps de Mme Maurice Gosselin, 39 ans, qui a perdu la vie dans l'incendie qui s'est produit sur la route rurale 1 à Magog, samedi soir dernier, vers 23h.30 a été transporté au laboratoire de médecine légale à Montréal pour fin d'autopsie. Une enquête se poursuit ac-

tuellement et, selon le directeur du service de la police et d'incendie, M. Donald Lizotte, cette enquête ne devrait plus être tellement longue avec la connaissance des résultats de l'autopsie. «Nous n'attendons qu'une confirmation de Montréal pour terminer notre enquête», de dire M. Lizotte.

Requête en audience auprès de la Régie des Eaux au sujet du lac Bowker

LAC BOWKER, — M. Jean-Guy Dépot, pro-maire, de la municipalité d'Orford, vient de déposer une requête en audience auprès de la Régie des Eaux.

On sait que ce mouvement avait souligné qu'une telle requête serait étudiée et il y aurait par la suite une audience publique.

M. Dépot souligne dans sa requête que le Canton d'Orford n'a été informé officiellement en aucun temps par le village de Valcourt et la Régie des Eaux. Il n'a donc eu aucun document à cet effet.

Le pro-maire souligne que si ce projet est mis à exécution, il y aura des répercussions non seulement sur les propriétés des résidents du lac Bowker, mais aussi sur celles des résidents des lacs Bonaleys, Trois-Lacs, Fraser et Brompton.

La municipalité du Canton d'Orford ajoute que ce projet est contraire à l'écologie et préjudiciable à ses intérêts et à ceux de ses contribuables. «Il existe des sources d'approvisionnement connues et réalisables qui seront plus acceptables. Par exemple, le village de Valcourt pourrait s'approvisionner en eau par la rivière Noire dans le bassin de la quelle se trouve cette municipalité alors qu'en se servant des eaux du lac Bowker, elle s'approvisionnerait dans un bassin qui n'est pas le sien, à tel point, qu'il exigerait que l'eau du lac Bowker soit pompée par dessus les montagnes qui séparent le bassin de ce lac de celui dont Valcourt fait partie», de dire la requête.

Le Canton d'Orford, souligne-t-on, croit que dans l'intérêt de la justice et de l'équité, la Régie avant de donner son approbation définitive à l'exécution d'un tel projet, se doit d'entendre la municipalité et les autres intéressés aussi bien que Valcourt afin qu'ils puissent étudier, devant la Régie les solutions les plus acceptables, les plus économiques et celles qui causeront le moins de préjudice à Valcourt et au Canton d'Orford.

Une prise de bec entre 2 amoureux qui va loin

LAC-MÉGANTIC, (GD) — Qui croirait qu'une prise de bec entre deux amoureux peut entraîner une dépense involontaire de \$180? La chose est difficilement admissible et pourtant elle s'est bien produite ces jours derniers à Lac-Mégantic.

L'histoire débute au moment où, probablement sous un prétexte futile, un jeune homme et une jeune fille en route pour Old Orchard Beach en viennent aux gros mots en plein cœur de la ville. Harassés, le jeune homme remet à la demoiselle un montant de \$140 et lui intime l'ordre de s'en retourner seule se faire pendre à Montréal. La demoiselle ne l'entend pas de cette oreille et la voilà qui hurle à fendre l'âme à une heure où les honnêtes gens sont profondément endormis. Un attroupement se forme. Dans son excitation, la jeune fille échappe l'argent qu'un quidam avisé empêche avant de se perdre dans la nuit. Les policiers municipaux arrivent sur les lieux, incarcèrent la demoiselle parce qu'elle a troublé la paix publique. Le jeune homme se laisse attendre et verse un cautionnement de \$40 pour que sa compagnie puisse reprendre sa liberté.

Reconciliés, les deux amoureux reprennent, le porte-monnaie passablement allégé, la route de Old Orchard Beach.

nouvelles régionales

Si les producteurs de lait s'entendent

Les manifestations des cultivateurs pourront rapporter \$20 millions

SHERBROOKE — A moins que les producteurs de lait nature et de lait industriel n'arrivent à s'entendre, les manifestations des cultivateurs auront rapporté \$20 millions de subsides du gouvernement fédéral et de l'abolition à compter du premier octobre prochain de la retenue de \$1.25. De plus, il est possible que le gouvernement provincial participe également à un programme de \$10 millions pour solutionner le problème du lait.

Les manifestations ne sont

donc pas demeurées lettres mortes. Cependant, elles n'ont pas encore donné tous les résultats espérés puisque l'on ne connaît pas la politique à long terme du gouvernement fédéral ainsi que ce qu'il adviendra des subsides à la Commission canadienne du lait. D'autre part, malgré les promesses du gouvernement Bourassa, il n'est pas encore acquis que celui-ci versera \$10 millions et se penchera bientôt sur le syndicalisme agricole.

C'est pourquoi, d'ailleurs, on s'attend à ce que le travail dans le domaine des manifestations sur le plan provincial et fédéral, travail qui atteindrait son paroxysme à Sherbrooke lors d'une manifestation provinciale.

Cependant, avant de monter une telle manifestation les producteurs de lait nature et industriels doivent parvenir à s'entendre entre eux. Comment demander quoi que ce soit au gouvernement sans s'être entendu quant à la mise en marche auparavant?

Actuellement, on envisage que la Régie des marchés promulguent une ordonnance à l'effet que le contingentement soit basé sur l'année 1969-1970 et que les usines retiennent \$0.26 sur le lait industriel provenant des producteurs de lait nature (leur excès). Par ailleurs, la pénalité pour le lait industriel en ce qui a trait au surplus serait de \$2.50 par 100 livres de lait.

Jusqu'à date les deux groupes n'ont pas pu s'entendre

mais la régie a promis que cette ordonnance pourra quand même être mise en application le premier octobre prochain. Il s'agit d'un délai de trois mois supplémentaires.

Il est encore trop tôt pour dire si une nouvelle manifestation sera organisée dans la région afin de poursuivre le travail fait jusqu'à date. La décision doit être prise d'ici la fin de semaine.

Le problème social suscité par cette nouvelle politique n'a pas encore été solutionné.

Spectaculaire accident dans les rues de Magog

Le conducteur d'une voiture sans frein s'exclame: "J'avais hâte que ça s'arrête"

MAGOG, (MC) — Un spectaculaire accident s'est produit hier après-midi, à Magog, vers 14h.40, impliquant trois voitures et causant pour quelque \$1,400 de dommages.

Les trois conducteurs impliqués sont: M. Marcel Morin, domicilié à R. R. 2 Magog, Mme Albert Forand, du 1125 Principale est à Magog, et M. Marcel Pelletier, du 3180 Croisande Paris, Duvernay Laval. M. Pelletier est celui qui a subi le plus de dommages, soit \$1,200.

Cet accident fort inusité, qui est survenu sur la rue Principale à Magog, alors que la circulation est assez achalandée à ce temps-ci de l'année, s'est terminée sans aucun blessé et avec des dommages relativement peu élevés, sous les yeux ébahis et stupéfaits des piétons et des automobilistes qui ont assistés impuissants à l'accident.

M. Morin, accompagné de deux enfants descendant la rue

des Pins quand il s'aperçut que ses freins ne fonctionnaient plus. Appuyant sur son klaxon, M. Morin brûla une lumière rouge, située au coin Des Pins-St-Patrice, pour continuer sa course vertigineuse sur la rue Des Pins, qui est sens unique (en montant) à cet endroit, et arriva à vive allure sur la rue Principale, seule issue.

Entre deux autos C'est alors que M. Morin, plutôt que d'aller donner con-

tre les immeubles de la rue principale, décida de tourner à droite, évitant deux piétons qui traversaient la rue, et passant entre l'auto de M. Pelletier, qui était stationnée devant le restaurant Joe's Diner, et l'auto de Mme Forand, qui circulait de l'ouest à l'est sur la rue principale, (soit en sens contraire à celui de M. Morin), et qui a freiné brusquement. C'est au cours de cette passe miraculeuse que M. Morin endommagea les autos de Mme Forand et de M. Pelletier, avant d'aller s'arrêter devant la Régie des Alcools, soit 800 pieds plus loin.

Plusieurs personnes en furent quitte pour quelques moments de stupeur et de nervosité, entre autres, les deux piétons qui nous ont confiés n'avoir jamais traversé de leur vie une rue aussi vite. Pour sa part, Mme Forand s'est exclamée: «J'ai eu chaud.» Quant à M. Pelletier, celui-ci l'a échappée belle, car il venait de fermer sa valise et s'apprêtait à gagner son siège, quand M. Morin a frappé l'arrière de sa voiture. Pour sa part, M. Morin, encore sous l'émotion de sa folle embarquée, n'a trouvé à dire, pour résumer ses péripéties, «J'avais hâte que ça arrête.»

Constatactions d'usage Les constatations d'usage ont été faites par les constables Fernand Boisvert et Normand Gendron.



La voiture de M. Pelletier, qui était stationnée, a subi de lourds dommages à l'arrière. (Photo La Tribune, Marcel Clement, Magog)

Le conseil de Stanstead décide de garder le même dépôt: statu quo

Chronique municipale

COATICOOK, (RR) — Y en aura... Y en aura pas... c'est difficile à dire... Coaticook sera doté ou non d'un «régime de zonage». Cet item est à l'agenda du conseil de ville de Coaticook depuis un bon bout de temps déjà, de fait, les plans seraient presque terminés, il ne resterait plus qu'à l'étudier et lui donner force de loi.

Une telle initiative n'aurait certes pas l'heur de plaire à tout le monde, mais aiderait sûrement à solutionner quelques problèmes qui reviennent sur le tapis à peu près à chaque assemblée régulière du conseil... A la dernière assemblée, il s'agissait d'un monsieur qui demandait à la ville les raccordements pour l'aqueduc et l'égout dans le but d'installer une roulotte sur la rue L'Alleur... D'autres voudraient un garage, un autre un entrepôt... tout petit... et ça se succède sans que les conseillers ne sachent vraiment quoi faire... Si on refuse d'accorder le permis sous prétexte que ce ne soit pas toléré par le règlement de zonage... on n'est pas content... si on accorde le permis et que par la suite il faille tout défaire, qu'est-ce qu'on va faire?

L'avocat Grenier se serait offert pour dispenser des cours de droit criminel à nos policiers... gratuitement... l'échevin Masse a déploré le fait que les policiers ne soient pas très renseignés en criminologie et l'offre a été acceptée... peut-être que ces cours seront suivis à l'avenir en psychologie... sociologie et tout ce qui se termine en «ie».

Pour la première fois dans l'histoire de Coaticook... la ville pourra d'ici peu être en mesure de fournir à tous toutes les informations désirées sur la situation industrielle de Coaticook, capacité de services à l'industrie... Un dépliant à cet effet est en voie de préparation et sera disponible dans quelques semaines...

On considère toujours l'aménagement des Gorges de la Rivière Coaticook... Cette fois il semble que ça deviendra réalité, puisqu'on a même décidé de faire préparer des plans d'aménagement qui pourraient être fait à même une subvention provinciale...

Le problème de la rue Bourgeois n'est pas encore réglé... l'échevin Rémi Roy rappelle aux membres du conseil que le mois de septembre s'en vient et que la Commission scolaire refuse de faire circuler les autobus scolaires par cette rue depuis qu'on a refait la rue Child... la côte est devenue trop abrupte et il paraît même que les autobus ne peuvent s'y engager pour cette raison... Il faudrait pour corriger cet état de chose, changer le parcours de la rue et il faut une entente avec la compagnie de Chemin de fer nationaux... on s'en occupe...

Il manque peut-être plusieurs choses pour satisfaire la population de Coaticook, mais une chose est certaine, il ne faut pas craindre le manque d'eau potable... en effet, le président de la commission d'aqueduc a révisé au cours de l'assemblée du conseil que «le réservoir n'a pas baissé d'un pouce depuis la vague de chaleur et de sécheresse».

Il paraît même qu'on en a trop parce qu'on a décelé une fissure dans un des tuyaux sous la rivière, par laquelle il se perdait environ 25,000 gallons par jour... On fournit également de l'eau au village de Stanhope et St-Eldridge et plusieurs cultivateurs des environs... qui viennent s'approvisionner en eau à l'aide de camions citerne...

La ville entend faire sa part dans les Jeux du Québec et subventionnera les dépenses de déplacement des athlètes Coaticookois... Deux cents jeunes de Coaticook font partie des diverses disciplines... on s'attend entre autre à obtenir un certain succès au soccer...

L'unité mobile de vérification des véhicules moteurs du Service de sécurité routière sera à Coaticook à partir du 17 août et ce jusqu'au 28... L'inauguration se fera au cours d'une réception civique alors qu'on attend la visite de Mme Claire Casgrain...

STANSTEAD, (MD) — Les échevins de la municipalité de Stanstead ont décidé unanimement de garder le même dépôt soit celui qui est situé à environ 400 pieds de la rivière Tomifobia. Cette décision restera en vigueur jusqu'à ce que l'on empêche cette municipalité de déposer les ordures ménagères dans ce dépôt. Par "on" l'on entend une autorité supérieure.

Cette décision a été prise lors d'une assemblée spéciale qui a réuni le maire M. E. J. Struthers et tous les échevins sauf le conseiller M. Eugène Lechance qui était absent. La proposition de garder le statu quo a été faite par l'échevin M. Delmar White et a été secondée par l'échevin Donald Prangle. Les autres échevins ont tous été d'accord.

Le dépôt est situé à environ un quart de mille du chemin Dewey, près de la rivière Tomifobia. Cette rivière se jette dans le lac Massawippi qui selon des chiffres publiés par l'Université Bishop était l'année dernière impropre à la baignade dans une proportion de 70 pour cent...

On sait que les trois sources directes de pollution d'un lac proviennent des égouts d'une municipalité; des mauvais systèmes d'épuration des chalets et des rivières se jetant dans ce lac. Le dépôt de la municipalité de Stanstead n'est pas situé dans la rivière Tomifobia mais à côté. Cependant, il est impossible que les bactéries demeurent dans le dépôt, lorsqu'il y a des pluies qui lavent ces bactéries en direction de la rivière.

Il semble certain que les échevins de Stanstead ne soit pas convaincus de cette plate (la pollution) car on y restera (dans ce dépôt) tant qu'une solution plus malléable survienne.



Le dépôt de Stanstead...

LA BALLE MOLLE A LAC-MÉGANTIC

LAC-MÉGANTIC, (GD) — Les porte-couleurs du club Arthur Grenier Ltee ont marqué 11 points en septième manche pour écraser le G. & G. Luch au pointage de 18-11 et prendre une avance de 1-0 dans la semi-finale B de la ligue locale de balle-molle.

Le compte était égal 7-7 après la sixième manche alors que les vainqueurs ont déclenché un barrage de coups sûrs contre l'arrière perdant Jacques Lacroix qui a donné vingt coups en lieu sûr au cours du match. Le G. & G. Luch a marqué à quatre reprises au cours du dernier engagement mais ce ralliement tardif n'a pas été suffisant pour lui permettre de combler l'écart.

Alain Dossie qui a limité ses adversaires à neuf coups sûrs a été le lanceur gagnant. Il a aidé sa propre cause en frappant trois coups sûrs bons pour quatre points. Jean Cloutier avec quatre coups sûrs, Serge Couture et Mario Durand avec deux coups sûrs, ont été les autres vedettes à l'offensive pour les gagnants.

Jacques Talbot a frappé trois coups sûrs et a fait compter cinq points pour les perdants. Raynald Arguin s'est lui aussi signalé avec deux coups en lieu sûr.

Les éliminatoires de la ligue locale de balle-molle se poursuivront ce soir alors que le Sher qui mène par 1-0 rencontrera le Gingras en ronde A.